

Le conflit « inter-étatique » entre l’Erythrée et
l’Ethiopie :
une guerre frontalière absurde ou une lutte pour la
domination de la Corne de l’Afrique

Mémoire de géopolitique
du lieutenant-colonel Patrick GOURNAY
dans le cadre de l’étude dirigée « Géopolitique de l’Afrique noire »

Sous la direction de : Monsieur Pascal CHAIGNEAU
Administrateur général du C.E.D.S.
Professeur à l’Université Paris V
Professeur à HEC
Avocat international

Avril 2001

Sommaire

1^{ère} Partie :

Une guerre absurde entre cousins : un nain contre un géant

Un raz-de-marée érythréen

Un sursaut victorieux « paradoxal » de l'Ethiopie

Un accord de paix signé à Alger le 12 décembre 2000

2^{ème} Partie :

Aux origines du conflit : de la parenthèse italienne aux ambitions des protagonistes

L'influence de l'Italie

La naissance de la nation érythréenne

Drôle de guerre aux ambitions différentes

3^{ème} Partie :

Les perspectives : une paix en « trompe-l'œil »

Un accord de paix en attendant un traité

Des économies saignées à blanc relancées par l'aide internationale

Une nouvelle configuration régionale suite au conflit

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Fiche de présentation

Résumé :

Durant trente et un mois, de mai 1998 à décembre 2000, un conflit des plus meurtrier, aux ambitions très divergentes, a opposé deux voisins, « frères ennemis », l'Ethiopie et l'Erythrée. Un accord de paix signé le 19 décembre 2000, faisant suite à un « accord de cessation des hostilités » signé en juin 2000, a mis fin à cette « guerre absurde », aussi, les perspectives réelles de paix sont-elles encourageantes. Un certain espoir est permis. Néanmoins, il faudra du temps avant que ne règne entre ces deux pays un climat dédramatisé leur permettant de reprendre des relations politiques, sociales et économiques normales. L'Ethiopie devrait alors retrouver son rang de « leader » de la Corne de l'Afrique et l'Erythrée sortir de sa crise d'adolescence, ce qui favoriserait la stabilité de la région.

Mots clés : Corne de l'Afrique, Erythrée, Ethiopie, paix, guerre, accord de cessation des hostilités.

Abstract:

From May 1998 to December 2000 the two « enemy brothers » of Ethiopia and Eritrea waged a bloody war ignited by diverging ambitious. Following a truce that had been called on June 2000, the peace agreement signed on December 19th ended that stupid war opened new encouraging peace prospects. Some hope is new raising again, however the flew of time will be necessary before these two neighbour countries could develop a normal political, economic and social relationship. Thus, in order to boost regional stability, Ethiopia should regain its leadership in the Horn of Africa while Eritrea could master its identity crisis.

Key words: Horn of Africa, Eritrea, Ethiopia, peace, war, agreement on cessation of hostilities.

Glossaire

AFD :	Agence française pour le développement
AFP :	Agence France Presse
CEI :	Communauté des Etats indépendants
Errec :	Eritrean Relief and Refugee Commission
FLO / OLF :	Front de Libération d'Oromo / Oromo Liberation Front
FPLE / EPLF :	Front Populaire de Libération de l'Erythrée / Eritrean People's Liberation Front
FPLT / TPLF :	Front Populaire de Libération du Tigré / Tigrai People's Liberation Front
FPRDE / EPRDF :	: Front Populaire Révolutionnaire Démocratique Ethiopien / Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front
CMM / MCC :	Commission militaire de coordination / Military Coordination Commission
MINUEE :	Mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée
OUA :	Organisation de l'Unité Africaine.
PAM :	Programme Alimentaire Mondial.
PRPE :	Parti Révolutionnaire du peuple éthiopien
Pnud :	Programme des Nations unies pour le Développement
Unicef :	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
US Aid :	Agence des Etats-Unis pour le développement international
ZTS :	zone temporaire de sécurité

Introduction

« Impensable ! » dit-on quand, le 6 mai 1998, la guerre éclate entre l'Ethiopie¹ et l'Erythrée², dont les dirigeants ont forgé durant leurs longues années de guérilla commune contre le régime éthiopien du colonel Mengistu une fraternité d'armes estimée inaltérable. Ce conflit n'a pas manqué de surprendre de nombreux observateurs de la région quand une simple « piqûre de moustique » est « à l'origine de la guerre fratricide » entre ces deux nations voisines³. Officiellement, quelques centaines de kilomètres de pierrailles dépourvus de richesses, situés le long de la frontière qui s'étend sur 1 000 km constituent le mobile du déclenchement des hostilités.

La réaction de la communauté internationale est à peine croyable. En effet l'émergence de l'Erythrée sur la scène internationale, phénomène historique le plus original de ces dernières années en Afrique orientale, la transformation de ce petit territoire rocaillieux de 121 000 km² et les 3,5 millions d'habitants passant d'un statut de province à celui de nation ont bouleversé l'équilibre régional et ce dans un désintéressement quasi-général.

Mais aujourd'hui, force est de constater que ce conflit « inter-étatique⁴ », entre « frères ennemis », très conventionnel dans ses formes, a manqué de déstabiliser toute la Corne de l'Afrique et bouleverse une fois encore les alliances régionales. Il représente un casse-tête pour les Etats-Unis se flattant d'avoir enfin trouvé, avec Meles Zenawi, le Premier ministre éthiopien, et Issayas Afeworki, le Président érythréen, des alliés sûrs, symboles d'un renouveau africain. L'axe Asmara (capitale de l'Erythrée) Addis-Abeba (capitale de l'Ethiopie) est considéré, depuis 1991, comme le pilier de la stabilité politique de la région. Les anciens compagnons d'armes tigréens et érythréens semblent former une alliance réellement solide sur laquelle les Américains fondent leur politique régionale. Le litige frontalier de mai 1998, dérapant en guerre véritable, infirme ce point de vue. Cette crise, non détectée, dégénérant, a elle-même étonné les populations des deux pays. Comment deux

¹ Le nom même d'Ethiopie est connu depuis l'Antiquité. Pour les Grecs et les Romains, il désigne le monde situé au sud de l'Egypte, c'est-à-dire l'actuel Soudan. Au début de la période coloniale, l'Ethiopie est connue sous le nom d'Abyssinie.

² Eritrea (rouge en grec) est un terme inventé par les politiques italiens qui désigne les territoires en bordure de Mer Rouge. Ce nom de baptême choisi par les colonialistes italiens n'a jamais été contesté et les indépendantistes érythréens n'ont pas non plus tenu à rebaptiser le pays. Ce mot fait partie du patrimoine national, il représente en quelque sorte le nom de famille hérité de la période coloniale, période que l'on peut considérer comme fondatrice.

³ Lire de Vick (Karl) : « Une piqûre de moustique à l'origine de la guerre fratricide ? » THE WASHINGTON POST, Courrier International du 18-02-1999, N°433.

⁴ Les conflits « inter-étatiques » se comptent sur les doigts de la main dans le monde : Inde-Pakistan, Equateur-Pérou, Erythrée-Ethiopie.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

mouvements de guérilla (FPLT et FPLE) accoutumés au dialogue en arrivent-ils - dès lors qu'ils accèdent à la souveraineté nationale - à prendre les armes l'un contre l'autre ? De la guérilla à l'Etat-nation, les deux pays passent d'une alliance idéologique et tactique (avec un objectif commun : renverser le colonel Mangistu) à des rivalités de puissances qui les conduisent à s'entre-déchirer.

La problématique de ce conflit « inter-étatique » est relativement simple pour une guerre d'autant plus absurde qu'elle oppose une nation en pleine crise d'adolescence, l'Erythrée à un vieux géant qui peine à retrouver ses marques pour imposer « sa loi », l'Ethiopie. L'Erythrée, en pleine crise de maturité, arrive à entrer en conflit une fois de plus avec ses voisins¹ ; après le Yémen pour les îles Hannish, vient le tour de l'Ethiopie pour une bande de cailloux ... L'Ethiopie, quant à elle, légitime héritière du royaume de Saba, au poids démographique et économique important pour la Corne de l'Afrique, entend imposer sa domination sur la région et peut être aussi retrouver une voie vers la mer afin de sortir de son enclavement mais ses moyens ne sont pas à la hauteur de ses ambitions aussi légitimes soient-elles pour la stabilité de la région. Le différent frontalier qui oppose l'Ethiopie et l'Erythrée résulte donc d'un antagonisme profond et durable entre un empire millénaire et sa marche maritime devenue indépendante.

Il convient d'étudier tout d'abord la chronologie du conflit. Dans un premier temps, cette guerre entre la toute jeune nation érythréenne et l'Ethiopie multi-séculaire voit la victoire, éclair, mais sans lendemain, de l'Erythrée. Cette dernière bouscule littéralement son voisin² pour, sans autre ambition, s'approprier quelques kilomètres carrés de zones caillouteuses. L'Erythrée, n'ayant pas d'autres prétentions s'en tient à cette annexion territoriale. Après une longue période d'attentisme que met à profit l'Ethiopie pour se resaisir, le conflit reprend plus meurtrier que jamais sans pour autant qu'un réel vainqueur ne se dessine. Mais, au bout de deux ans, les succès éclatants de l'Ethiopie rétablissent l'ordre des

¹ Suite à son accession à l'indépendance, accusant le Soudan de soutenir la subversion (de simples opposants), l'Erythrée rompt ses relations avec lui en 1995.

² Deux semaines après la déclaration de guerre du Parlement éthiopien (14 mai 1998), le rapport de forces aux frontières était de un à trois en faveur des Erythréens, ce que reconnaîtra plus tard le chef d'état-major éthiopien. Les forces éthiopiennes comptaient, au début de la guerre, environ 50 000 hommes, issus pour la plupart des troupes tigréennes qui avaient conquis Addis-Abeba sept ans plus tôt. L'armée érythréenne, d'importance comparable, bénéficiait en outre de son rôle central dans la société, rôle illustré par la création, en 1994, d'un service national mixte de dix-huit mois (six mois d'entraînement militaire, douze de travaux civils), prolongement du « creuset national » qu'avait été le maquis pendant la guerre d'indépendance (1961-1991). La mobilisation érythréenne en fut facilitée.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

choses, obtenus au prix de très lourdes pertes, ils amènent les forces éthiopiennes à 80 kilomètres de la capitale érythréenne Asmara et ne sont stoppés que par des accords de « cessation des hostilités », puis de paix imposés par la communauté internationale.

Pour chercher plus avant l'origine des conflits dans l'histoire commune de cette région, il est nécessaire de faire référence aux cinquante années de présence italienne. La différence de perception de l'Italie par les deux « frères ennemis » est tranchée. L'Erythrée revendique ce passage colonial italien, alors que l'Ethiopie le rejette. L'Italie est donc un pôle soit d'attraction soit de répulsion qui apparaît comme l'un des éléments à l'origine de la guerre fratricide qui couvre la période mai 1998 - juin 2000. A la parenthèse italienne, il faut ajouter les « erreurs de jeunesse » de la nation érythréenne et les ambitions des deux protagonistes. En effet, cette guerre change de visage au cours du temps. A une simple logique de conflit frontalier succède une logique de domination régionale de la part de l'Ethiopie. Cette dernière afin de donner une leçon définitive à son petit voisin gênant a cherché et tente toujours par des voies moins belliqueuses, de reprendre le rang qui fut le sien pendant des générations en Afrique orientale.

Enfin l'accord de paix signé le 19 décembre 2000 à Alger¹, prolongement de la signature le 18 juin de cette même année de l'« accord de cessation des hostilités », laisse entrevoir de sérieux espoirs de réconciliations et de stabilité régionale. Certes - avant de penser à l'élaboration d'un véritable traité de paix - de nombreux points de désaccords subsistent quant à l'application même de cet accord de paix, mais ils ne doivent en aucun cas entraver le possible relèvement économique de deux belligérants sous l'égide de la communauté internationale. Car ces deux pays qui, juste avant le conflit, arrivaient à l'autosuffisance, dépendent désormais de l'aide internationale sur le plan alimentaire l'Ethiopie notamment. Aussi force est de constater que les nombreuses conséquences régionales de cet affrontement de trente et un mois entre l'Ethiopie et l'Erythrée pèsent sur la stabilité de ce secteur de l'Afrique.

En dépit de nombreux litiges actuels ou potentiels, l'Ethiopie et l'Erythrée, pays parmi les plus pauvres du monde, peuvent espérer retrouver un rythme normal d'autant que la communauté internationale se penche sur leur sort. Cette dernière tient absolument à la

¹ Le texte complet de cet accord est en annexe et s'intitule : « Agreement between the Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia ».

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Éthiopie.

stabilité de cette partie du monde car entre le Soudan d'un côté et la Somalie de l'autre, sans parler de Djibouti et, sur l'autre rive de la mer Rouge, du Yémen, la zone renferme plus de motifs d'embrassement que de sérénité.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

1^{ère} Partie : Une « guerre absurde » entre cousins : un nain contre un géant

Durant la première année de combat, de mai 1998 à fin 1999, les affrontements entre l'Ethiopie et l'Erythrée coûtent la vie à plus de 10 000¹ personnes, tous camps confondus. Elle voit sans conteste, la victoire de l'Erythrée, qui prend l'Ethiopie au dépourvu. Les belligérants ne s'affrontent alors que très sporadiquement. Après quelques mois d'accalmie, dû plus à la saison des pluies qu'à la médiation des Etats-Unis, les combats, cette fois-ci beaucoup plus violents, mettant en jeu des effectifs et des moyens matériels² conséquents, reprennent le 6 février 2000. Les deux belligérants disposant dès lors de chars, d'artillerie et d'avions de chasse, s'affrontent sur trois fronts.

Si dans un premier temps, le front se stabilise, les troupes éthiopiennes prennent rapidement l'avantage, ce qui les amène jusqu'aux portes d'Asmara, tout porte à croire que l'Ethiopie, se sentant à l'étroit dans ses actuelles frontières, veut en finir avec son voisin. En effet, lorsque l'Erythrée s'est séparée de son voisin, elle a, par consentement mutuel, hérité de l'unique port éthiopien, Assab, condamnant ainsi l'Ethiopie à l'enclavement. Si ce port n'est pas l'objet des combats, des sources des Nations unies soulignent qu'il se situe au cœur des revendications éthiopiennes.

Dès lors, le problème pourrait être moins frontalier que maritime.

Chapitre 1 : Un raz-de-marée érythréen

A Asmara, l'histoire du dérapage tigréo-érythréen est interprétée comme un lent processus de grignotage tigréen. Des cartes éditées en 1997 par le Tigré³ établissent un nouveau découpage qui contribue à un élargissement majeur de la province du Tigré au détriment des régions voisines : Wollo, Bagémdér et Erythrée. Ces zones grignotées correspondent aux poches de territoires où vont se dérouler les premiers événements. Il s'agit de quatre points qui s'étagent le long de la frontière entre Badmé, Zalambassa, Aliténa et

¹ Le « Mail & Guardian » évoque le chiffre de 70 000 morts en moins de deux ans, chiffre repris dans un article : « Une guerre inepte dans la Corne de l'Afrique » Courrier International, du 30/05/2000, n°499.

² Cf annexe 6 : Le surarmement de deux pays pauvres parmi les pauvres.

³ La province du Tigré est la plus septentrionale de l'Ethiopie. Au XIX^{ème} siècle, les hautes terres de l'Erythrée font partie du Tigré.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Buré. Il existe à ce sujet une correspondance entre le Président érythréen et le Premier ministre tigréen¹. Selon un observateur occidental, basé à Makallé (capitale du Tigré), au moment de l'éclosion du conflit, aucune armée n'est présente dans la région et la frontière n'est pas surveillée. Cette information laisse supposer l'absence d'intention belliqueuse du côté tigréen. Il semble, en outre, que de nombreuses provocations aient échappé au leadership tigréen dans la région de Badmé². Ces provocations seraient le fait de nationalistes tigréens.

Des miliciens locaux sont à l'origine du processus d'explosion. Le 6 mai 1998, ils assassinent des officiers érythréens venus protester à propos des bornes frontières dans la région de Badmé. Si trois officiers érythréens sont abattus, les Tigréens ne déplorent aucune victime dans leurs rangs. L'assassinat d'un soldat, a fortiori d'un officier, constitue un acte particulièrement grave et irréparable pour l'armée érythréenne³.

La réponse au 6 mai prend la forme de blindés envoyés à Badmé qui réalisent une trouée massive dans ce que l'on appelle le triangle de Yirga. Si les premières provocations sont tigréennes, les Erythréens réagissent⁴, eux, de manière violente et spectaculaire, déployant une force massive pour un dérapage local, aggravant de facto la situation de façon durable.

¹ Le Houérou (Fabienne) : « Ethiopie – Erythrée frères ennemis de la Corne de l'Afrique », Paris, L'Harmattan, 2000, p. 97.

² La zone de Badmé, nom d'une plaine traversée par la frontière, est, en 1902, pratiquement vide. Située en contrebas du plateau abyssin, elle prolonge une zone de basses terres semi-arides qui s'étend à l'ouest jusqu'au Soudan. Au cours des dernières décennies, la région se peuple progressivement de paysans venus des hauts plateaux érythréens et tigréens, ainsi que de villages kuneimas, les plus anciens occupants. Lorsque l'Erythrée est fédérée par l'Organisation des Nations unies (ONU) à l'Ethiopie, en 1962, la ligne établie de 1902 (modification au traité du 10 juillet 1890 relatif à la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée italienne) perd de son intérêt ; des implantations agricoles se développent à cheval sur la frontière. Depuis, la zone est sujette à des disputes périodiques. En 1976 et en 1981, par exemple, les guérillas du Front de libération de l'Erythrée (FLE) et du Front populaire de libération du Tigré (FPLT) s'y affrontent. La situation est claire sur le papier - les deux Etats, comme l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU, acceptent officiellement le tracé « colonial » des frontières -, mais fort embrouillée sur le terrain. D'autant que le traité de 1902 corrige un traité de 1900, précisément dans cette région, en incorporant explicitement à l'Erythrée tout le territoire des tribus kuneimas, qui bien évidemment n'ont cure d'une ligne droite imaginaire tracée dans la plaine.

³ Les cadres de l'armée érythréenne sont majoritairement issus de la guérilla. « Ces vétérans, explique un journaliste occidental, sont des atouts majeurs de cette armée ». L'expérience de ces anciens « fighters » donne à cette armée la sensation de sa force. Armée néanmoins sur-valorisée par les médias qui vont jusqu'à la comparer à l'armée israélienne.

⁴ Le général Gerzgihor Tesfamariam, commandant la zone de Badmé, résolu de punir la milice locale du Shire en occupant de force tout le terrain jusqu'à la ligne de frontière. Asmara ne s'attend pas visiblement à ce qu'Addis-Abeba réagisse publiquement. Comme par le passé, cela doit rester une querelle de famille. Lire à ce sujet de PENINO Jean-Louis, « Un engrenage meurtrier dans la Corne de l'Afrique, guerre absurde entre l'Ethiopie et l'Erythrée », Le Monde Diplomatique, juillet 1998, p.15.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

I / Une « drôle de guerre » de mai 1998 à février 1999

L'Erythrée pénètre le 12 mai 1998 dans la région de Badmé puis ouvre un deuxième front le 31 mai dans la région de Zala Embessa puis un troisième aux alentours de Burie le 5 juin 1998. Ces deux derniers fronts complètent l'action conduite dans la région de Badmé car ils constituent des verrous d'accès aux axes de communication de l'Ethiopie vers Asmara et vers Assab, port érythréen utilisé par l'Ethiopie pour son approvisionnement. La conséquence stratégique majeure de ces manœuvres est de placer l'Ethiopie dans une situation d'enclavement total.

A partir de juin 1998 - date à laquelle est décidé le moratoire sur l'emploi de l'aviation¹ - les combats se figent pour laisser place à une « drôle de guerre ». Comme durant la Grande Guerre, les soldats, enterrés dans les tranchées, sont à moins de cent mètres des lignes ennemies.

Pendant les huit mois qui vont suivre, peu de chose ne se passe. Le front se stabilise, les protagonistes s'observent se livrant de temps à autre à des escarmouches. Cette pause peut s'expliquer de diverses manières : le manque de détermination des combattants après l'intervention de la communauté internationale et l'impression de s'être laissé entraîner dans la guerre par les chefs militaires voire tout simplement la saison des pluies qui commence à la mi-mai et s'achève fin novembre.

Cette période peu intense sur le plan militaire n'exclut nullement des réactions de part et d'autre. Ainsi, les Ethiopiens lancent une attaque aérienne sur Assab et Asmara, alors que du côté érythréen les avions touchent la ville d'Adigrat. Sur le terrain les combats se concentrent uniquement autour de Dube, Zela Ambessa et Sheraro.

L'Ethiopie aurait gagné à la mi-juin 1998 une quinzaine de kilomètres en direction d'Assab. En fait, les deux armées n'atteignent pas encore à cette époque le niveau suffisant en armement et en logistique pour mener une guerre véritable.

C'est pourquoi, cette période de huit mois se limite à quelques accrochages tandis qu'à l'arrière les convois de réapprovisionnement en tous genres se multiplient pour remettre à niveau les différentes forces armées. En particulier, l'armée éthiopienne² en profite pour

¹ Le 14 juin 1998 sur pression des Etats-Unis.

² L'armée éthiopienne compte, au début du conflit, 50 000 hommes, issus pour la plupart des troupes tygréennes qui ont conquis Addis-Abeba sept ans plus tôt. En juin 2000, l'effort intense consenti permet d'aligner plus de 300 000 hommes. Chiffres tirés d'un article de Peninou Jean-Louis, « Les ambitions cachées d'Addis-Abeba, Ethiopie – Erythrée, une paix en trompe l'œil », Le Monde diplomatique, juillet 2000, p. 20.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

recruter et s'équiper. Cette improvisation laisse supposer que cette guerre n'a pas été voulue et que les deux gouvernements se sont laissés entraîner voire manipuler par les militaires.

II / Une guerre de non-retour de février 1999 à avril 2000

C'est une période plus longue que la précédente, très meurtrière, sans qu'aucune des deux armées ne puisse prendre l'ascendant sur son rival et conquérir des zones clefs pouvant apporter à son gouvernement des arguments de poids dans les négociations.

Sur le terrain, l'Ethiopie garde l'initiative des grandes offensives auxquelles Asmara préfère les actions commandos et les lignes défensives. L'année 1999 est ponctuée par de multiples bombardements de l'aviation éthiopienne enfreignant le moratoire signé par les deux belligérants.

Addis-Abeba démontre sa supériorité aérienne en touchant des objectifs au-delà de la ligne de front sans toutefois parvenir à percer la défense érythréenne. Cette dernière s'avère imperméable et l'on dénombre de sévères pertes en vies humaines, surtout du côté éthiopien. Le nombre de tués est colossal pour un conflit aussi limité. Parallèlement, les populations civiles fuient les zones de combats ou sont soumises à des déplacements arbitraires.

A la mi-janvier 1999, les observateurs notent la reprise des tensions à la frontière coïncidant avec l'échec des négociations menées en sous-main. La communauté internationale fait alors pression sur les deux belligérants afin de prévenir une reprise des hostilités, en les menaçant de sanctions économiques.

On ne peut dire exactement qui d'Addis-Abeba ou d'Asmara a lancé les premières attaques. Les Ethiopiens accusent les Erythréens d'avoir pendant huit mois multiplié les provocations par le biais de diverses escarmouches. De l'autre côté de la frontière, l'effort de guerre éthiopien est considéré comme une preuve d'agressivité. En effet comment concilier une démarche de règlement du conflit par la voie diplomatique tout en accélérant la modernisation de l'armée ?

C'est l'offensive éthiopienne sur Adi Aw Ma qui signe la fin de la « drôle de guerre ». Il est indéniable cependant que Meles Zenawi n'a pu donner l'ordre de passer à l'offensive car en février 1999 l'Ethiopie, favorite dans le jeu des négociations, ne peut se permettre de perdre ses acquis diplomatiques.

Que le Premier ministre se soit déplacé immédiatement à la frontière le jour même de l'offensive laisse à penser que l'initiative de l'attaque revient aux chefs militaires, les

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Commanders Tigréens. En quelques jours, Addis-Abeba perd le bénéfice de huit mois consacrés à l'apaisement et à la montée en puissance de la diplomatie.

L'armée joue un rôle trouble dans ce conflit. Elle dispose enfin d'un outil efficace dont le pouvoir l'empêche de faire usage. Il semble qu'à cette époque, les militaires échappent au contrôle du gouvernement. L'explication de ce dérapage tient dans le fait que la modernisation de l'équipement permet d'entrevoir une supériorité éthiopienne que les chefs entendent mettre à profit pour accélérer le règlement du conflit.

Loin d'être judicieuse, au contraire, la précipitation des militaires est à l'origine de l'augmentation tragique du nombre de tués dans les combats, renforçant par-là même le sentiment de haine réciproque.

A / L'Ethiopie butte sur les lignes de défense érythréenne

Dès février, les combats reprennent avec le 4 février des tirs d'artillerie à Badmé, le 5 le bombardement d'Adigrat par l'aviation érythréenne. Le 6 marque le début d'une offensive érythréenne sur Badmé, tandis que les Ethiopiens attaquent sur le front de la rivière Mereb. Ces informations sont sujettes à caution durant quelques jours, dès lors qu'elles proviennent des deux gouvernements qui, depuis le début du conflit, se livrent une guerre des médias. La question la plus importante et qui est récurrente tout au long des hostilités est de savoir qui a lancé la première attaque.

L'absence d'observateurs et de journalistes étrangers limitent les sources aux belligérants eux-mêmes. La véracité des faits rapportés, à savoir le déclenchement de l'attaque et son envergure, ne peut en aucun cas être infirmée ou confirmée par une tierce partie.

Le 8 février, l'armée éthiopienne s'empare deux postes érythréens - Kunin et Kunito - sur le front de Tsorona et attaque sur le front d'Alitiena. Le 9, une station radar érythréenne est détruite au sud-est d'Ali Quala. Le 12 février c'est au tour des environs de Zela Ambessa d'être pris sous les feux de l'artillerie éthiopienne.

Le 14, les abords du port d'Assab sont bombardés par des MIG 23, un MI 24 s'écrase lors de cette mission.

Le 21, quatre avions éthiopiens attaquent la piste de l'aéroport d'Assab sans l'endommager.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Le 26, l'armée éthiopienne pénètre dans le triangle de Badine et opère une percée sur la route Axum - Asmara. Les offensives lancées par Addis-Abeba continuent jusqu'au 8 mars environ mais finissent par s'essouffler sur les lignes de défense érythréenne.

Les Ethiopiens ont pris un avantage indéniable, moral surtout dans cette confrontation armée.

B / Mars, avril et mai 1999, l'Ethiopie s'assure de la suprématie aérienne

Trois dates sont à retenir pour les trois mois suivants.

Le 14 mars, l'armée éthiopienne lance une offensive de grande envergure dans le secteur de Tsorona sur le front central d'Alitena-Mereb. Les troupes mécanisées et blindées rencontrent de très grandes difficultés pour progresser dans cette région montagneuse.

Le 15 avril, deux jours après l'appel au cessez-le-feu onusien, l'Ethiopie bombarde le sud-ouest de l'Erythrée et touche le camp de formation militaire de Sawa à proximité de la ville de Kiriou. C'est la première fois depuis le début du conflit que cette région est la cible des bombardiers éthiopiens.

Le 16 mai, deux MIG 23 protégés à haute altitude par deux SU 27 larguent des bombes sur la ville portuaire de Massawa, causant des dégâts sur trois entrepôts dans le port de commerce. La date n'est pas choisie au hasard : le même jour, le président Issayas Afeworki rencontrait son homologue égyptien au Caire.

En trois mois, l'Ethiopie démontre sa supériorité aérienne sans toutefois parvenir à conquérir des objectifs vitaux. La frontière reste toujours imperméable.

C / Les deux belligérants sont fatigués

Les affrontements reprennent à Bure en juin. L'Ethiopie attaque d'abord sur le front est puis envoie 20 000 hommes en renfort sur le front central aux environs de Mereb-Setit. Comme au début du conflit, les mêmes accusations fusent de part et d'autre, il est impossible de savoir qui a attaqué le premier.

Les pertes s'élèveraient de 12 000 à 18 000 morts côté éthiopien et à 8000 côté érythréen. Quelques jours plus tard le bilan des tués érythréens se montreraient à 24 500 selon des sources éthiopiennes. Chacun accuse l'autre d'avoir relancé le conflit.

Après les offensives éthiopiennes manquées de février 1999, les positions restent sensiblement stables. Le harcèlement des troupes se traduit par des tirs d'artillerie, les assauts

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

de l'infanterie étant très coûteux en vies eu égard à des lignes de défense particulièrement efficaces, érythréennes surtout. Les semaines suivantes sont relativement calmes.

L'Erythrée lance une offensive dans la semaine du 30 août au 5 septembre 1999, elle se solde par un échec et une centaine de morts contre quelques blessés chez les soldats éthiopiens.

Tandis que les troupes d'Addis-Abeba harcèlent des postes érythréens sur la frontière le gouvernement agite la menace d'une reprise des offensives pour libérer les territoires occupés. Mais, la volonté d'en découdre ne semble plus être de mise. Pourquoi, pour qui, dans quel but ? On peut se demander si les responsables gouvernementaux auraient été en mesure répondre à de telles questions et de convaincre leurs concitoyens.

Chapitre 2 : Un sursaut éthiopien victorieux « paradoxal »

I / La revanche éthiopienne

Le mardi 16 mai 2000, l'Ethiopie reprend l'avantage dans la guerre de tranchées qui l'oppose depuis 1998 à son voisin l'Erythrée, tandis qu'un début de famine aggravé par le conflit s'annonce dans le même temps dans les deux camps.

A / Le « droit des pauvres à faire la guerre eux aussi »¹

Les combats ont en fait repris le 12 mai justifiant la réunion² immédiate du Conseil de sécurité des Nations unies, ordonnant « aux deux parties de retourner à la table des négociations dans les soixante-douze heures », puis décidant d'envoyer « une mission de paix composée de sept diplomates onusiens »³. Or ces discussions de la dernière chance entre le Président érythréen Issayas Afeworki et le Premier ministre éthiopien Meles Zenawi mettent en évidence la détermination guerrière des deux pays, en particulier de l'Ethiopie déterminée à donner une bonne leçon à son voisin. En conséquence de quoi, les Etats-Unis proposent au Conseil qui adopte la résolution d'imposer des sanctions aux belligérants et d'interdire la vente d'armes aux deux parties. C'est contre celle-ci, rapporte la Panafrican News Agency,

¹ Expression utilisée à la veille de l'offensive par le premier ministre Meles Zenawi à sept ambassadeurs éberlués de l'ONU, venus le voir pour tenter d'arrêter le conflit.

² Sur une initiative de la Grande-Bretagne. Lire à ce sujet de Murray Kieran, « La guerre reprend entre Ethiopie et Erythrée », Yahoo ! Actualités, vendredi 12 mai 2000 sur <http://fr.news.yahoo.com> .

³ « Une guerre de pauvres », Courier International, n°497, 17 / 05 / 2000.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

qu'« un million de personnes a manifesté le lundi 15 mai 2000 dans les rues d'Addis-Abeba. Les manifestants ont arpenté les rues de la capitale, entonnant des chansons pacifistes et brandissant des banderoles en anglais et en amharique. Tous revendiquaient le droit inaliénable de l'Ethiopie à défendre sa souveraineté contre l'envahisseur »¹.

Face à une campagne de presse internationale contre cette guerre absurde faisant allusion à la pauvreté du pays et à la famine qui menace, l'Ethiopie s'insurge alors au point qu'un éditorialiste a pu écrire : il est « injuste de demander à l'Ethiopie de choisir entre se battre contre l'Erythrée ou contre la faim. On ne renonce pas à une partie de son territoire pour sauver 11 millions de personnes affamées et l'on n'abandonne pas 11 millions de personnes pour sauver sa souveraineté. Les donateurs devraient comprendre la situation dans laquelle se trouve l'Ethiopie et penser aux millions de personnes qui attendent leur aide ». En clair, « il est humiliant et dégradant que les Allemands, par exemple, nous demandent d'échanger notre liberté et notre indépendance contre de la nourriture »². Le pire, commente le négociateur américain Richard Holbrooke dans les pages de l'hebdomadaire sud-africain « Mail & Guardian » à l'époque des faits, c'est que « les différends qui restent à négocier entre les deux parties sont réels mais peuvent parfaitement être résolus par la voie diplomatique »³.

B / L'Ethiopie à 90 km de la capitale érythréenne

Traversant le fleuve Mereb à sec, des milliers d'hommes grimpent à pied, de nuit, les pentes abruptes dominées par l'antique village d'Enda Aba Simeon, dans une zone escarpée, à la jonction mal défendue de deux lignes de front érythréennes. Maîtres de la hauteur, engageant rapidement de nouvelles forces dans la trouée, ils prennent à revers les tranchées ennemies. En moins de deux jours, la défaite d'Asmara sur le front occidental est consommée, et l'armée éthiopienne s'enfonce profondément dans les plaines de cette région fertile, un des greniers à céréales de l'Erythrée.

Après un ultime effort, infructueux, de résistance devant la capitale régionale, Barentu, les Erythréens abandonnent d'un coup tout le bas pays. Ce « repli stratégique » précipité laisse de nombreux morts et prisonniers sur le terrain et jette sur les routes plusieurs centaines de

¹ « Une guerre de pauvres », Courier International, n°497, 17 / 05 / 2000.

² Idem 1.

³ Idem 1.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

milliers de civils, les uns fuyant vers le Soudan, les autres vers des camps hâtivement aménagés dans la région de Keren, au nord-ouest d'Asmara.

Quelques jours plus tard, un scénario similaire, se reproduit sur le front central. La prise du mont Aiga, qui domine, de l'est, toute la zone de Zalembessa - ville sur la frontière entre les deux pays -, force l'armée érythréenne à abandonner ses fortes lignes de défense, situées en contrebas. Cette fois, instruits par l'expérience, les soldats érythréens semblent faire retraite en bon ordre. Mais, là encore, des dizaines de milliers de civils sont contraints à la fuite vers le nord. Il n'est plus question de « conflit frontalier », les Erythréens doivent faire face à une invasion en règle. Ils retrouvent leurs réflexes du maquis : d'abord sauver l'armée, ensuite gagner du temps.

Après la prise, le 18 mai 2000, de la ville de Barenta (ou Barentu) à 40 km à l'intérieur de l'Erythrée, le 22 mai, les troupes éthiopiennes poursuivent leur avance et, selon des sources britanniques, se trouvent à moins de 90 kilomètres de la capitale érythréenne, Asmara. Pour l'édition Internet quotidienne du journal sud-africain « Mail & Guardian », l'offensive éthiopienne est « fulgurante » et « menace la capitale de son voisin, Asmara ». L'article précise que « l'Ethiopie a pris la ville érythréenne de Om Haler, à la frontière de l'Ethiopie et du Soudan, lors d'une offensive destinée à protéger le flanc ouest de son armée »¹. Par ailleurs, ajoute le « Mail & Guardian », « l'Ethiopie s'est vantée d'avoir lancé des campagnes de bombardement² non loin de la ville de Mende Fera³ »⁴. Or la prise de cette ville permettrait à l'Ethiopie de lancer une offensive directe sur Asmara. La menace est si pressante que « les autorités américaines et britanniques ont ordonné l'évacuation d'une partie du personnel de leurs ambassades respectives »⁵. Quant à l'armée érythréenne, elle essaie de ralentir l'avance des troupes adverses en faisant sauter des ponts et en installant des champs de mines. Mais rien n'y fait et les troupes éthiopiennes sont à quelques 90 km d'Asmara.

« L'Ethiopie a engagé dans ce conflit plus de 300 000 hommes, dont 80 000 se trouvent d'ores et déjà en territoire érythréen⁶ ». Chiffres effrayants publiés à l'époque par le

¹ « Les troupes éthiopiennes aux portes d'Asmara », *Courier International*, n°498, 23 / 05 / 2000.

² L'aviation éthiopienne effectue en particulier un raid, le dimanche 28 mai, sur la plus importante base aérienne située à moins de 4 kilomètres au sud de la capitale érythréenne. Néanmoins, le raid le plus meurtrier est mené par l'aviation érythréenne le 5 juin 1998, contre la capitale du Tigré, en représailles au bombardement de l'aéroport d'Asmara par des MIG éthiopiens. Selon Addis-Abeba, 41 civils sont tués. Lire aussi l'article « Une guerre inepte dans la Corne de l'Afrique » *Courier International*, du 30/05/2000, N°499.

³ Voir carte de l'annexe 6

⁴ *Idem* 1.

⁵ *Ibidem* 1.

⁶ *Ibidem* 1.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

quotidien britannique « The Times », qui consacre entièrement sa couverture au conflit entre les deux pays de la Corne de l'Afrique.

Quant à l'hebdomadaire éthiopien « Addis-Abeba Tribune », son éditorial, daté du 19 mai 2000, lance à la communauté internationale un appel plein d'amertume. « Depuis bientôt deux ans, l'Ethiopie tente de résoudre pacifiquement le conflit. Elle a démontré à plusieurs reprises son désir d'une paix solide et équilibrée. L'Ethiopie poursuivra ce but avec vigueur et détermination. » Après ce préambule, l'éditorialiste supplie « la communauté internationale, qui a unanimement infligé des sanctions à l'Ethiopie », de se reprendre et de « ne pas isoler un peu plus le pays ». Car non seulement, « l'Ethiopie est victime d'une agression », mais « isoler le pays n'aidera pas à résoudre le conflit ». Le même hebdomadaire appelle par ailleurs à « une mobilisation générale malgré les combats » pour « aller récupérer les milliers de tonnes d'aide internationale en nourriture qui arrivent dans le port de Djibouti et attendent d'être distribués aux 2,5 millions de personnes qui, dans le pays, ont besoin d'assistance alimentaire ». Ces chiffres incluent à la fois les réfugiés et les déplacés¹.

A ce stade, force est de constater que l'Ethiopie non seulement libère la plupart des territoires occupés par son voisin mais qu'elle semble encore vouloir « châtier » une bonne fois pour toute la nation naissante érythréenne, en s'en donnant les moyens, ce qui semble expliquer la présence en Ethiopie de nombreux conseillers militaires russes de tous grades aux côtés des forces éthiopiennes.

II / La présence de généraux russes

A / Une présence tout à fait légale

Les experts militaires occidentaux se sont interrogés sur les éclatants succès remportés par les Ethiopiens. Au début du conflit, l'armée éthiopienne accumule les échecs cuisants face aux Erythréens. Aujourd'hui, le journal Izvestia² propose une clé à cette énigme : les victoires éthiopiennes ont été préparées par des généraux russes. D'après l'ambassade d'Erythrée à Moscou, pas une réunion de l'état-major éthiopien ne se déroule en l'absence de généraux russes, auxquels se joignent les spécialistes en défense antiaérienne,

¹ Ce problème sera étudié en détail dans la 3^{ème} partie Chapitre 3 Section I : « Des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés ».

² Lire : « Les généraux russes gagnent la guerre contre l'Erythrée » IZVESTIA (extraits) Moscou, Courrier International du 31-05-2000, N°500.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

radars, stratégie et tactique de combat et bien sûr les pilotes. Ces derniers occupent une place à part car ils participeraient aux côtés des forces éthiopiennes aux combats contre l'Erythrée.

Les ministères de la Défense et des Affaires étrangères russes refusent de livrer la moindre information officielle à ce sujet. Seules quelques personnes, exigeant l'anonymat, auraient accepté de « discuter » de la question. La présence en Ethiopie des généraux et officiers mentionnés ci-dessus pourrait être « légale », ils seraient là en qualité de conseillers militaires aidant à manier les armements russes, ce qui ne serait pas le cas des mercenaires.

B / Des mercenaires de chaque côté de la frontière

Durant la dernière décennie, des conseillers militaires russes prennent plusieurs fois part à des conflits régionaux dans le tiers-monde, et souvent aux côtés des deux belligérants à la fois. C'est encore le cas actuellement, avec, dans l'aviation éthiopienne comme érythréenne, des pilotes de la CEI qui participent au combat. Chaque jour, ils peuvent engager les uns contre les autres un duel aérien fatal. Contrairement aux conseillers ou instructeurs, ils ne possèdent aucun statut officiel. Ce sont des mercenaires venus en Afrique à leurs risques et périls et qui font la guerre pour de l'argent. S'ils sont faits prisonniers, il est peu probable que les diplomates russes entreprennent des démarches pour les faire libérer officiellement, la Russie condamne l'activité des mercenaires. Cependant, diplomatiquement, le climat devient de plus en plus tendu.

C / Un climat diplomatique très tendu

Les généraux qui conseillent l'état-major éthiopien, bien à l'abri à l'arrière, ne risquant pas d'être capturés, font subir de telles pertes à l'Erythrée que Moscou et Asmara se trouvent au bord d'un scandale diplomatique majeur. L'intervention russe est, semble-t-il, concertée au niveau de l'Etat, et si des officiers se trouvent auprès de l'état-major éthiopien, c'est pour exécuter les ordres de Moscou. D'ailleurs, Asmara est persuadée que le Kremlin a des vues géopolitiques à longue portée il s'agirait pour lui de renforcer son influence dans la région.

Les Erythréens ont établi, à ce propos, une liste d' « actes hostiles commis par Moscou » : l'ouverture d'une représentation du ministère de la Défense russe à Addis-Abeba, il y a deux ans, un mois après le début de la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée, la visite, au

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

début de l'année 2000, du ministre de la Défense éthiopien à Moscou¹. Deux mois après cette visite démarrait la foudroyante offensive éthiopienne. Pendant ce temps, Moscou, au Conseil de sécurité de l'ONU, « avançait un projet de résolution uniquement destiné à punir non pas l'agresseur, mais l'agressé ».

L'Erythrée « affolée » est au bord du gouffre². Tous les moyens sont bons pour cette dernière pour se sortir du borbier dans lequel elle s'est jetée d'autant que la ligne de front approche de sa capitale à vive allure. C'est donc sans grande surprise que le 18 juin 2000 les deux belligérants sont arrivés à un « accord de cessation d'hostilités »³.

Chapitre 3 : Une « paix » signée à Alger le 12 décembre 2000.

Le dimanche 18 juin, l'Ethiopie et l'Erythrée acceptent enfin de ratifier un « accord de cessation des hostilités » sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine que préside à cette époque l'Algérie. En dépit des difficultés à se réaliser, il constitue les prémisses d'un accord de paix signé le 12 décembre 2000, qui doit aboutir à un traité de paix, souhaitons-le, pour la stabilité de cette région de l'Afrique orientale.

I / Sur le chemin de la paix

« Place au dialogue », tel fut le titre en première page du quotidien algérien « Liberté », après la signature d'un accord qui promet de faire taire les armes et qui donne satisfaction aux chefs de la diplomatie des pays belligérants. « C'est la première étape concrète franchie depuis le début du conflit. C'est le début et non la fin d'un processus » déclare Haïlé Woldansaé, ex-ministre des Affaires étrangères érythréen, après avoir rendu hommage à la sagesse du président algérien. De son côté, Seyoum Mesfin, chef de la diplomatie de l'Ethiopie, exprime aussi sa « profonde gratitude ainsi que celle du peuple

¹ L'Erythrée affirme qu'il aurait été examiné, entre le vice-Premier ministre russe, Ilia Klebanov, et le ministre de la Défense, Igor Sergueiev, un programme de modernisation de l'armée éthiopienne, en particulier de l'aviation et de la défense antiaérienne.

² 14 des 24 divisions de l'armée érythréenne sont détruits et 8 sur les 10 restantes sont sérieusement affaiblies d'après un article de Peninou Jean-Louis, « Les ambitions cachées d'Addis-Abeba, Ethiopie-Erythrée, une paix en trompe l'œil », Le Monde diplomatique, juillet 2000, p. 20.

³ Les forces éthiopiennes investissent le territoire érythréen jusqu'à atteindre la ville de Senafe, à quelques 60 km au Nord de la ville frontalière éthiopienne de Zalambesa lors de la signature de l'« accord de cessation d'hostilités ».

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

éthiopien au président algérien pour le rôle qu'il a joué dans la conclusion de cet accord historique », peut-on lire dans les pages du quotidien algérien. Mais la satisfaction la plus grande est celle du Président algérien, Abdulaziz Bouteflika, président en exercice de l'OUA, qui déclare : « Je suis heureux, très heureux. » L'accord signé le dimanche 18 juin 2000 est l'aboutissement d'environ deux mois de négociations difficiles menées à Alger, étape majeure vers le rétablissement de la paix dans la Corne de l'Afrique pour ce même journal « Liberté ».

Néanmoins, l'Ethiopie ne manifeste que peu d'empressement. En effet, pour elle, l'accord proposé par l'OUA n'est accepté qu'après beaucoup d'hésitations et la tenue de « consultations détaillées », relate le quotidien éthiopien « The Addis Tribune ». Finalement, le mercredi 14 juin 2000, le Premier ministre éthiopien, Meles Zenawi, transmet au président algérien l'acceptation du Conseil des ministres éthiopien de « l'accord de cessation des hostilités », déjà accepté par l'Erythrée, au bord de l'apoplexie. Une zone de sécurité est prévue sur la frontière entre les deux pays. L'Ethiopie entend redéployer ses troupes à l'intérieur de cette zone se réservant ainsi le droit de répliquer à toute provocation érythréenne, en attendant l'arrivée d'une mission de paix des Nations unies sous l'égide de l'OUA, rapporte « The Addis Tribune ».

Par ailleurs, le quotidien éthiopien ne manque pas de relever dans ses pages la « crise alimentaire » et la famine qui menacent le pays¹. L'acheminement de l'aide alimentaire à partir du port de Djibouti se passe dans de bonnes conditions. Mais la distribution de cette aide à travers le pays se heurte à des problèmes de transport interne, signale « The Addis Tribune ».

D'après les termes de l'accord, les forces érythréennes doivent rester à une distance de 25 km des positions à partir desquelles les forces éthiopiennes vont se redéployer. Après la vérification du redéploiement éthiopien par la mission de maintien de la paix et le déploiement de 4200 Casques bleus², l'administration civile érythréenne (y compris la police et la milice locale) sera restaurée pour préparer le retour de la population. Les deux pays s'engagent à respecter leurs positions et à ne pas avancer au-delà.

¹ La sécheresse « qui menace encore 10 millions de personnes » a déjà causé la perte de 90% du cheptel éthiopien (remarque concernant l'année 2000).

² Lire de Hule Jérôme, « 4200 Casques bleus pour l'Ethiopie et l'Erythrée », sur <http://www.allafrican.com>, New-York, Etats-Unis, du 16 septembre 2000.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

II / Enfin une « paix »

D'après Colette Delsol, directrice des Nouvelles d'Addis¹, le 12 décembre à Alger est signée « une paix partielle, même si elle a l'air tout à fait globale et même si elle a l'air de traiter l'ensemble des problèmes ». « Elle » « paraît surtout très formelle à ce stade ». En effet, bien que tous les sujets y soient abordés, du temps sera nécessaire pour aplanir les difficultés après un conflit très meurtrier de trente et un mois. De nombreuses sources de litiges demeurent.

A / Une paix imposée par la communauté internationale

Les deux dirigeants de l'exécutif éthiopien et érythréen, à l'invitation du Président algérien Abdulaziz Bouteflika, en la présence conjointe de l'O.N.U. et de l'O.U.A.² pour une fois réunies, évidemment un peu poussés par les Etats-Unis³, ont enfin accepté de s'asseoir à une même table de négociations pour signer un accord de paix.

L'accord de paix⁴ est le résultat de plusieurs réunions, à savoir à Washington la réunion légale/technique et des réunions de consultation séparées, ainsi que des discussions de proximité à Alger au niveau des ministres des Affaires étrangères des deux pays et d'une diplomatie de navette des envoyés spéciaux du Président Bouteflika et du Président Clinton, et ce depuis l'accord de cessation des hostilités de juin 2000.

A l'évidence, les litiges sont possibles sur les points sur lesquels porte cet accord de paix. Si le cessez-le-feu⁵ ne pose pas de problèmes depuis sa signature à Alger, si la libération des prisonniers⁶ de guerre et leur rapatriement ainsi que celui des populations civiles doivent avoir lieu relativement rapidement d'après l'accord,⁷ en revanche, les origines du conflit, notamment, peuvent s'avérer fort délicates à déterminer.

¹ Lire les propos recueillis par Pierre Boussel sur le <http://www.lesnouvelles.org>.

² Assistent à la cérémonie de signature des représentants importants des Etats-Unis, de l'Union européenne, des Nations unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine.

³ Auxquels il faut associer la Banque mondiale, le FMI et l'Union européenne.

⁴ Lire aussi : « Eritrea : Final deal with Ethiopia » sur <http://news.bbc.co.uk/1/hi/english/world/africa/newsid> du lundi 4 décembre 2000.

⁵ Le respect de l'« accord de cessation des hostilités » devrait être d'autant plus facile dès la fin du déploiement des 4000 hommes de la force de maintien de la paix de l'ONU.

⁶ Lire « L'Ethiopie est prête à libérer des prisonniers érythréens », Panafrican News Agency, sur <http://allafrica.com/stories/20001220045.html> du 20 décembre 2000.

⁷ C'est l'objet de l'Article 2 de cet accord (libération et rapatriement de tous les prisonniers de guerre et autres personnes détenues en conséquence du conflit armé). Ces opérations de « retour » seront menées en coopération avec le Comité internationale de la Croix rouge.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Éthiopie.

B/ Recherche des origines du conflit

Qui a commencé, pourquoi et à quel moment ont débuté les incidents ayant provoqué le déclenchement du conflit sont autant de questions cruciales. Or Erythréens et Éthiopiens ne parviennent pas à trouver un consensus. Chacun des belligérants rejette sur l'autre la responsabilité de l'irruption du conflit. Une commission¹ va tenter de faire la lumière sur ce problème effectivement fort litigieux. L'Article 3 de cet accord de paix expose les modalités d'investigation des origines du conflit.

C/ Recherche de frontières

La délimitation des frontières constitue aussi une pierre d'achoppement. Les deux pays se disent sûrs de leur bon droit. Pour l'Éthiopie, l'Erythrée a beaucoup plus à perdre. Elle risque toujours selon des sources éthiopiennes de voir lui échapper, des territoires qu'elle administrait avant le conflit et pour lesquels l'Éthiopie se montrait peu regardante. Quant à l'Erythrée, les territoires en cause sont à eux, voire d'autres occupés par l'Éthiopie.

L'accord de paix stipule le règlement du conflit à travers la définition et la délimitation de la frontière en accord avec le principe de l'OUA sur la « sainteté » de l'héritage des frontières coloniales et les dispositions sur l'accord-cadre. Dans cet esprit, l'Article 4.2 de l'accord statue que « les parties s'accordent sur le fait qu'une Commission de la frontière, neutre, composée de cinq membres sera constituée avec mandat de délimiter et de démarquer la frontière du traité colonial, basée sur des traités coloniaux pertinents (1900, 1902 et 1908) et une loi internationale applicable. La Commission n'aura pas le pouvoir de prendre des décisions ex æquo et bono ».

Mais l'accord stipule aussi (Art. 4.7) que le cartographe des Nations unies servira de « Secrétaire à la Commission ». Selon l'Article 4.8 de l'accord, les deux parties fourniront au secrétaire, « dans les 45 jours après la date effective de cet accord », leurs réclamations et preuves relevant du mandat de la Commission. Le cartographe des Nations unies transmettra à son tour « dans les 45 jours après réception mais pas avant 15 jours après que la Commission a été constituée » à celle-ci et aux parties « tous matériels utiles au mandat de la Commission ainsi que ses découvertes identifiant celles des portions de la frontière au sujet desquelles il apparaît qu'il n'y a pas de dispute entre les parties. Le Secrétaire transmettra aussi à la Commission toutes les réclamations et preuves présentées par les parties ».

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

En tout état de cause, la recherche d'une « démarcation définitive est extrêmement compliquée »² et prendra du temps d'après une spécialiste de la région Colette Delsol.

D/ Recherche des dédommagements

La détermination des pertes et dommages subis par les uns et par les autres, y compris par les résidents et les personnes déplacées, pendant toute la durée du conflit, et l'évaluation des destructions devraient être à l'origine de sévères discussions. L'article 5 établit une Commission des réclamations dont le mandat est « de décider au travers d'un arbitrage irrévocable les réclamations pour perte, dommage ou préjudice d'un gouvernement contre l'autre, ainsi que celles des ressortissants (incluant à la fois des personnes privées ou morales) d'une partie contre le gouvernement de l'autre partie ou des entités appartenant ou contrôlées par l'autre qui :

- a) sont reliées au conflit et qui ont fait l'objet de l'Accord-cadre, des modalités d'application et de l'« accord de cessation des hostilités » et
- b) résultent des violations de la loi humanitaire internationale, incluant les Conventions de Genève de 1949 ou d'autres violations de la loi internationale.»

Ne seront pas pris en compte les coûts des opérations militaires.

De toute évidence, ce conflit, d'une rudesse et d'une violence rares à cause des blessures non encore cicatrisées.

E / Recherche d'un dialogue pour aller de l'avant.

Il reste une tâche énorme à accomplir pour les commissaires, cartographes et autres juristes avant que l'Ethiopie et l'Erythrée ne reprennent un dialogue exempt de toute animosité et duquel le poids du sang et du passé ne grèvera plus aussi lourdement les échanges.

Alors, que l'Ethiopie déclare sans ambages, par l'intermédiaire de son Premier ministre, Méles Zénawi : « On ne reprendra pas des relations bilatérales avec l'Erythrée pour l'instant »³ ce qui signifie : tant qu'il y aura Issayas Afeworki et son gouvernement au pouvoir en Erythrée. Comme on ne voit pas vraiment comment l'Ethiopie peut changer le gouvernement érythréen en « gouvernement responsable », cet état de chose peut donc durer

¹ L'enquête sera menée par un corps indépendant désigné par le Secrétaire général de l'OUA en consultation avec le Secrétaire général de l'ONU et les deux parties. Cette investigation portera sur les incidents du 6 mai 1998 et sur tout autre incident précédent, tels les incidents de juillet et août 1997.

² Extrait des Nouvelles d'Addis, n°21, janvier-février 2001, sur <http://www.lesnouvelles.org>.

³ Entretien recueilli par Broussel Pierre avec Delsol Colette, pour les Nouvelles d'Addis, le 12 décembre 2000, Tanger sur <http://www.lesnouvelles.org>.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

encore un certain temps. C'est-à-dire que ce sera a priori au peuple érythréen de choisir s'il garde ou non ce président et son gouvernement.

De son côté, le ministre érythréen des Affaires étrangères, Ali Sayyid Abdallah, espère que l'Ethiopie ne fera pas comme dans le passé et « ne se soustraira pas à des accords qu'elle a signés, avant que l'encre ne sèche »¹.

Il ne faut donc pas escompter une reprise des relations bilatérales dans l'immédiat. On parle plutôt de statu quo sur le plan des relations entre Etats.

Pour les populations, il ne s'agit pas de la même problématique, elles vont réapprendre à vivre ensemble, lassées de cet état de guerre qui les a profondément meurtries les unes et les autres. Il est vrai que dans certaines zones, elles travaillaient en commun ; dans la zone frontalières, les deux populations sont très semblables, quasiment de mêmes familles, avec par conséquent les mêmes habitudes de travail.

En dépit de la signature par les deux belligérants de l'accord d'une paix « contrainte et forcée »², première étape avant un réel traité de paix, il ne faut pas oublier que les difficultés à aplanir trouvent leurs origines dans une histoire proche. Des soldats restent mobilisés et l'économie demeure encore une économie de guerre. Le chemin jusqu'à la paix s'annonce long et ardu.

¹ Delsol Colette, « Un accord de paix en attendant la paix », Les Nouvelles d'Addis sur <http://www.lesnouvelles.org>.

² Idem 1.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

2^{ème} Partie : Aux origines du conflit : de la parenthèse italienne aux ambitions des protagonistes.

L'Ethiopie et l'Erythrée ont été alliées et ont combattu côte à côte contre la dictature militaire du colonel Mangistu Haïlé Maryam. Les deux chefs d'Etat actuels, Issays Afeworki (Président de l'Erythrée) et Meles Zenawi (Premier ministre de l'Ethiopie) se connaissent bien. Ensemble, ils ont conduit la lutte. Leur combat se révèle gagnant en 1991 et, deux années plus tard, l'Erythrée obtient officiellement son indépendance¹, l'Ethiopie renonçant à son débouché maritime sur la mer Rouge. Mais, depuis cette entente fraternelle, les relations entre les deux nations ne cessent de se dégrader jusqu'à la guerre ouverte qui débute en mai 1998 menée par l'Erythrée, qui tient à récupérer des territoires qu'elle revendique sur la base du tracé de frontières de 1908, dû à l'ancien colonisateur italien. Pendant leur période de « cohabitation » dans la meilleure des ententes, partageant la même monnaie, pratiquant le libre-échange, les deux pays négligent volontairement la question frontalière.

Pour expliquer ce renversement de situation, il est indispensable de faire référence à la parenthèse italienne dans la Corne de l'Afrique, facteur déterminant dans les relations entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Ce conflit post-colonial dans lequel s'affrontent ces deux voisins, demeure classique dans sa structure dans la mesure où la clé de lecture reste liée à la puissance coloniale la plus importante de la région. Néanmoins, d'autres phénomènes peuvent expliquer cette crise qui embrase la région tels que la naissance puis l'« envol » de la nation érythréenne et in fine les buts non avoués de cette guerre tant d'Asmara que d'Addis-Abeba.

Chapitre 1 : De l'influence de l'Italie

L'Italie est la pierre d'achoppement mais aussi le point de convergence entre l'Ethiopie et l'Erythrée. La crise, qui touche la Corne de l'Afrique de mai 1998 à juin 2000, ne peut être abordée sans prendre en compte l'aspect à la fois structurant et déstructurant de la présence coloniale, avant tout italienne pendant un peu plus de cinquante ans². Les rapports entre l'Ethiopie et l'Erythrée sont historiquement fondés sur un mode de ambivalent.

¹ Cette accession à l'indépendance est conforme aux articles 39 et 47 de la Constitution Ethiopienne, voir annexe 2 et annexe 3.

² De 1889 à 1941, l'Erythrée est une colonie italienne. De 1941 à 1952, l'Erythrée est administrée par la Grande-Bretagne. Le 15 septembre 1952, l'Organisation des Nations unies décide de fédérer l'Erythrée à l'Ethiopie....

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

L'Erythrée se forge en mettant en valeur tout ce qui la différencie de l'Ethiopie allant jusqu'à même rejeter tout ce qui peut la lier de près ou de loin à l'ère de la civilisation des habash (Abyssins). Sur le plan de l'identité nationale, cette jeune et petite nation se construit en s'opposant à ses voisins et en marquant ses frontières¹. Dans le même temps, ses intellectuels élaborent des discours fondés sur l'altérité revendiquant l'« autodétermination ».

Pour l'Ethiopie en revanche, il s'agit d'un processus inverse. La dynastie salomonide a fondé son pouvoir et son autorité dès le XIII^{ème} siècle. Cette dynastie fait remonter ses origines au mythe du roi Salomon et de la reine de Saba en prenant l'ancienne civilisation axoumite comme référent identitaire. Dans l'histoire du pays, la tentative de conquête mussolinienne, en 1936, ouvre une véritable blessure « narcissique ». L'Ethiopie, qui n'a jamais été colonisée, est envahie par les troupes du Duce. Cette aventure coloniale se termine par un échec cuisant pour les Italiens eu égard à la résistance farouche opposée par les Ethiopiens, l'armée italienne nullement préparée à une telle entreprise n'ayant pas mesuré les implications et les conséquences de la résistance éthiopienne. Il en résulte un rejet clair et quasi unanime tant de l'Italie que de ses « sbires érythréens ».

I / De l'influence italienne sur l'Erythrée

La conscience de cette différence débute avec la colonisation italienne de l'Erythrée, point d'ancrage national et repère majeur d'identité dont les principaux acteurs sont les ascari (de l'arabe 'askar qui signifie militaire) guerriers indigènes, supplétifs dont l'influence socio-politique s'avère importante et durable.

A / Des Bachi Bouzouk aux ascari

Le premier nom de ces guerriers indigènes au service de la puissance coloniale est d'origine turc : les Bachi Bouzouk (basbozuk littéralement « tête cassée » en turc) laissés sur place après le départ des Egyptiens des rivages de la mer Rouge. Ces mercenaires viennent alors pour la plupart des pays voisins : Yémen, Egypte, Soudan et Ethiopie. Au moment de ces premiers recrutements, le mot d'Erythrée n'existe pas encore. La région du Nord de

¹ Confère un article « Conflit autour des îles Hanish : veillée d'armes en Mer Rouge », Le Monde Diplomatique, Paris, juin 1996, p. 24.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

l'Ethiopie était appelée Mareb Mellash, du nom d'une rivière qui a symbolisé les frontières¹ à la fois physiques et mentales entre les deux régions. Le mot d'Erythrée, pure invention politique italienne, n'apparaît que lorsque les territoires du Nord sont acquis soit par voie de négociations soit par une conquête en bonne et due forme aux dépens des Ethiopiens. Les neuf peuples de ce petit territoire de 121 000 km² forment alors une nouvelle entité.

Juste après l'occupation de Massawa par l'armée italienne, le colonel Saletta enrôle deux compagnies surnommées « hordes » de Bachi Bouzouk restées sur place après le départ de l'armée égyptienne en 1887. Le premier bataillon est constitué à Massawa, le 1^{er} octobre 1888, par le général Baratieri, un officier que l'histoire a durement jugé comme responsable de la sévère défaite italienne d'Adoua, en 1896, contre les Ethiopiens. Ce premier bataillon est engagé dans le but de posséder des éclaireurs, des interprètes, employés en fonction de leur connaissance du terrain. L'armée recrute des ascari musulmans et chrétiens en provenance de toutes les régions d'Erythrée, non en raison d'un clientélisme religieux ou ethnique mais adoptant une politique consciente de recrutement à caractère pluriethnique et pluri religieux. La position des ascari, au sein de l'armée, diffère de celle des bande qui, eux, ont été ponctuellement engagés pour des expéditions punitives lors de la courte parenthèse coloniale italienne en Ethiopie de 1936 à 1941. Les ascari sont fidélisés par des règlements plus avantageux alors que les bande demeurent sans statut, soumis à la volonté du prince, engagés ou défaits à volonté. L'exemple le plus parlant demeure celui du ras Haylu connu comme le plus grand chef de bande sous l'administration du maréchal Graziani. Etre banda est considéré désormais comme un passé honteux pour les Erythréens alors qu'avoir été ascari ne présente pas de caractère négatif ou dévalorisant, comme en Ethiopie. La présence des ascari est semble-t-il plus ancienne que celle des bande et l'engagement de l'ascaro n'est pas comparable à celui de banda.

L'enrôlement dans l'armée italienne est important surtout si on le compare à celui des Ethiopiens². Les Italiens employent jusqu'à 150 000³ ascari dans l'armée coloniale, chiffre à comparer à l'ensemble de la population érythréenne, loin d'atteindre, à cette époque, le million. Les soldats enrôlés dans l'armée italienne participent donc à la « fixation » des limites du territoire érythréen et sont les vecteurs de dynamiques amenant la prise de

¹ Traditionnellement - avant la confrontation des pays en cause avec l'Occident - les notions de frontières, chez les Abyssins, sont d'une part relativement floues et d'autre part liées à celles de l'influence féodale.

² Voir paragraphe suivant « De l'influence de l'Italie en Ethiopie »

³ Le Houérou (Fabienne), « Ethiopie – Erythrée frères ennemis de la Corne d'Afrique », Paris, L'Harmattan, 2000, op. cit. p. 16.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

conscience d'une différence entre Ethiopiens et Erythréens, bien que leur motivation soit, pour la plupart si ce n'est la quasi-totalité d'ordre lucratif (salaire fixe et régulier).

B / Les ascari conquérants fixateurs de frontières

La présence des ascari est relevée lors de la conquête même du territoire érythréen : ils participent en particulier à l'occupation de la capitale, Asmara, le 10 janvier 1890. Des bataillons d'ascari participent pratiquement à toutes les campagnes militaires italiennes depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à la conquête de la Libye. A l'aube de l'effondrement de l'Impero (l'empire italien d'Afrique orientale), il y aurait eu au total 200 000¹ indigènes (ascari et bande) dans l'armée italienne, en clair : les deux tiers des effectifs globaux de l'armée italienne d'Afrique orientale. Le jour de la prise d'Addis-Abeba (le 6 mai 1936), c'est un bataillon d'ascari érythréens, qui, le premier, pénètre dans la capitale éthiopienne.

Cet épisode suscite toujours de l'amertume du côté éthiopien. Si la mémoire italienne ne retient pas ce moment historique, les Ethiopiens, eux, ne l'oublient pas. Plus que tout autre, l'image de l'ascaro érythréen, élément de tête de l'avancée de l'envahisseur italien, entrant dans la capitale en vainqueur, symbolise la trahison du frère érythréen. L'ascaro eritreo s'identifie pour les Ethiopiens, à la puissance italienne.

Les ascari assument, en revanche, sereinement leur passé de supplétifs. Certaines catégories de la population s'épanouissent lors de la colonisation italienne de l'Erythrée. Après l'écroulement de l'empire colonial italien « colosse au pied d'argile », les supplétifs érythréens ne sont ni menacés, ni inquiétés du fait de leur engagement passé, tant par l'administration britannique, qui succède immédiatement aux Italiens, que par la suite. La guerre d'indépendance des Erythréens n'est pas dirigée contre l'Italie (partie en 1941) mais bien contre les Ethiopiens de 1961 à 1991. Aussi ces ascari ne sont-ils jamais perçus par la société érythréenne comme des traîtres, contrairement à d'autres supplétifs engagés dans les troupes coloniales de nations européennes.

¹ Le Houérou (Fabienne), « Ethiopie – Erythrée frères ennemis de la Corne de l'Afrique », Paris, L'Harmattan, 2000, op. cit. p. 19.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

C / Les ascari fondateurs de la nation érythréenne

L'armée italienne est le premier lieu de rencontre entre Italiens et Erythréens. Les militaires créent un début d'espace commun sur le terrain de la guerre. Ces liens typiquement militaires s'élaborent au-delà des clivages culturels¹.

Dans un pays neuf - né juridiquement le 24 mai 1993 - en quête de sa propre histoire, les ascari sont rarement appelés à témoigner. La presse érythréenne les écarte des débats et fait peu état de leur histoire. Elle valorise, toutefois les épopées des anciens compagnons de la libération du pays combattant contre les Ethiopiens (1961-1991). La mémoire nationale se tourne vers cette guerre de trente ans. Mais cette dernière guerre d'Abyssinie, qui éclate sur un litige frontalier, donne l'occasion aux deux peuples de s'opposer, à nouveau, sur le terrain de ce passé colonial : honteux pour les Ethiopiens, fondateur pour les Erythréens. Les deux regards s'affrontent sur l'interprétation de cette expérience coloniale. Cette opposition ressurgit encore plus vivement aujourd'hui, ce qui explique, en partie, la toute nouvelle reconnaissance par les leaders d'Asmara du rôle des ascari dans la transformation sociale du pays.

En luttant aux côtés des Italiens, les ascari creusent un fossé identitaire profond qui les séparent des Ethiopiens, transmettant à leurs enfants le sentiment d'une rupture et l'idée d'une certaine modernité. L'ascaro est ainsi instrumentalisé au profit du maintien de l'édifice colonial. Les soldats enrôlés dans l'armée italienne participent à la fixation des limites du territoire érythréen, créent des frontières inexistantes auparavant entre Erythréens et Ethiopiens ce qui donne naissance à la prise de conscience d'une différence entre l'Ethiopie et l'Erythrée².

Acteurs des guerres coloniales, les ascari fournissent la main-d'œuvre à la définition des limites territoriales de l'Erythrée. Les leaders actuels héritent de ce patrimoine symbolique. C'est pourquoi le gouvernement érythréen en appelle à la cartographie coloniale sur le litige frontalier qui l'oppose pendant trente et un mois aux Ethiopiens : un découpage géographique auquel les ascari sont directement impliqués par leur épopée militaire. Aussi peut-on qualifier les ascari de créateurs de frontières.

¹ Seule la période fasciste est l'objet de réserves, de critiques et de ressentiments de la part des supplétifs. Ils établissent une distinction historique. La période mussolinienne correspond à une scission.

² Cette différence prend de l'ampleur avec les pertes humaines qui s'élèvent pendant la période fasciste, créant un fossé infranchissable, oublié dans un premier temps, au sein d'un même peuple.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

II / De l'influence italienne sur l'Ethiopie

Les rapports Italie-Ethiopie offrent un intérêt particulier car ils correspondent exactement à l'inverse de ceux qui existent entre l'Erythrée et l'Italie. Le héros national éthiopien est un résistant à l'occupant, jamais un supplétif.

L'histoire contemporaine de l'Ethiopie retient, de cette parenthèse coloniale italienne, que les Erythréens ne sont pas de vrais Ethiopiens. Ces derniers, véritables sujets de monographies, romans, pièces de théâtre et essais historiques, en amharique, sont les arbanoch, les patriotes qui résistent à l'occupation italienne. Or il arrive parfois que ce soient des ascari ou des bande qui arrêtent, voire exécutent ces patriotes. Partout où les positions de l'armée italienne s'avèrent instables, l'état-major envoie les ascari rétablir l'ordre colonial. Certaines de ces expéditions punitives constituent de véritables exactions comme celle du massacre des moines de Dabra Libanos en 1937¹.

L'invasion italienne de l'Ethiopie de 1936 suscite ipso-facto des réactions éthiopiennes et donne lieu à une véritable guérilla de résistance à l'occupation. La constance de cette résistance explique le caractère éminemment militaire de l'administration de l'AOI (Africa Orientale Italiana). Bien que dans sa mise en œuvre, l'administration fasciste soit porteuse d'un style fasciste - en rupture avec le passé colonial antérieur -, le conflit (qui a opposé les colons et les colonisés) ne possède pas les caractéristiques d'une lutte antifasciste au sens historique du terme. Cette résistance inspire toute une littérature amharique moderne qui chante le héros de la nation éthiopienne.

Le refus du modèle italien passe par l'attachement à des valeurs traditionnelles liées au terroir, au lien de l'homme à sa terre natale « enat ytiopia », « l'Ethiopie notre mère ». « L'Ethiopie est la mère pour laquelle on verse son sang ». Les facteurs déterminants de cette résistance sont traditionnels avec les réseaux régionaux, le système de la propriété foncière. Ce dernier se révèle être le facteur majeur de l'entrée dans la résistance.

Le trait saillant de cette résistance est son instrumentalisation historique, de 1941 à 1991, durant les règnes d'Haïlé Sellassié et du colonel Mangistu. Durant les années du Darg (régime mis en place par les militaires éthiopiens après la chute de l'empereur, 1975-1991), les patriotes éthiopiens (arbanoch) défilent pour les fêtes commémoratives des batailles d'Adoua ou de Dogali, grandes défaites italiennes de 1887 et 1896. Ces arbanoch, filmés à la

¹ Fabienne Le Houérou, « L'épopée des soldats de Mussolini en Abyssinie 1936-1938, les « ensablés », Paris, L'Harmattan, 1994, op. cit p. 109.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

télévision pour toutes les grandes occasions nationales, incarnent - d'Haïlé Sellassié à Mangistu – une certaine idée de la nation éthiopienne. Leur figuration politique renforce le discours-mythe de l'Etat-nation : une nation unie face à l'envahisseur. Depuis Menelik, on assiste à une véritable exploitation politique du thème de « l'envahisseur mettant le pays en péril », une partition étayant le premier noyau du discours nationaliste éthiopien post-colonial.

Ainsi, comme cela ressort du paragraphe précédent, en Erythrée et en Ethiopie, l'Italie joue le rôle d'un pôle soit d'attraction soit de répulsion. L'expérience coloniale italienne du début du siècle marque une rupture et avive l'antagonisme des deux voisins.

Chapitre 2 : La naissance de la nation érythréenne

La formation de la nation érythréenne s'effectue en plusieurs phases historiques, celles tout d'abord qui débouchent sur l'identité érythréenne puis celle qui correspond à l'« envol » de cette nation. L'identité est le fruit d'un processus historique qui peut être découpé en trois phases : l'occupation italienne (1890-1941) déjà évoquée, l'occupation britannique (1941-1952) et enfin la domination éthiopienne (1952-1990) au total un siècle de dominations successives. Après la guerre d'indépendance en 1991, l'Erythrée vole de ses propres ailes non sans commettre un certain nombre d'erreurs dues à un manque de maturité.

I / Un siècle de dominations successives 1890 – 1990

Si la parenthèse coloniale italienne concourt à l'entité érythréenne tout en faisant naître une ébauche d'identité nationale, l'occupation britannique, quant à elle, encourage les Erythréens à se prendre en charge, tandis que la reprise en main éthiopienne catalyse la cohérence et la cohésion nationale. Ces trois phases de domination aboutissent à la création de la nation érythréenne.

A / La période italienne 1890 - 1941

L'unification de l'Erythrée est le résultat de la colonisation italienne. Pour la première fois les neuf ethnies du territoire sont gouvernées par la même puissance. Cette période italienne est un moment essentiel de la gestation de l'Etat-nation érythréen. En effet, la

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

parenthèse coloniale de cinquante et un an dure suffisamment longtemps (en comparaison de celle de l'Ethiopie) pour laisser des traces durables d'« italianité » en Erythrée, alors que celles-ci ont été éphémères en Ethiopie. C'est autour de ces différentes réactions à cette « italianité » que se forge une identité érythréenne¹.

B / La période britannique 1941 - 1952

La présence britannique représente comme une pause, une forme de trêve dans l'histoire contemporaine de l'Erythrée. Court et peu marquant, ce passage sous administration britannique ne met pas en place de projet ambitieux et se contente de gérer pendant dix ans l'héritage italien. Si cette époque n'est pas marquée par de violentes oppositions, l'Erythrée doit, en revanche, faire face à une crise économique. L'accent est mis sur la création d'une infrastructure scolaire importante encouragée en cela par les Britanniques conscients du peu de temps qui leur est imparti. Ils ont le souci de faire participer le plus possible les Erythréens aux affaires du pays.

Cette tâche s'avère toutefois presque insurmontable. En effet, les Britanniques éprouvent d'énormes difficultés à trouver des cadres les empêchant par-là même de procéder à de véritables réformes. Si les Anglais ne transforment pas les institutions existantes, ils ont grandement contribué à « l'éritréisation » des emplois. Un des premiers changements intervient dans les cours de justice, des Erythréens remplacent les *residenti* italiens. La ligne directrice des Anglais était d'encourager les Erythréens « to speak for themselves » (Trevaskis, 1960). Cette « éritréisation » se traduit également en politique, notamment par l'émergence de courants politiques locaux plutôt orientés vers l'indépendance.

La Ligue musulmane, premier mouvement indépendantiste, naît à Kéren en 1946. Elle réunit les populations musulmanes des basses terres sous le leadership d'Ibrahim Sultan (Pateman, 1990). Le parti libéral et progressiste, autre mouvement précurseur, voit le jour en 1947, son membre le plus actif fut Wolde Ab Wolde Maryam. Ce mouvement politique se rallie à la Ligue musulmane pour constituer le bloc pour l'indépendance en 1949.

Il s'agit donc de mouvements politiques qui naissent dans un moment particulier de résistance fiscale et de crise économique. Les partis surgissent en pleine période de récession. Cette crise économique s'accompagne d'une prise de conscience politique extrêmement forte après une parenthèse fasciste douloureuse.

¹ Les *ascari* jouent un rôle de médiateur culturel mais des sentiments anti-italiens existent notamment sur la question agraire.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

C / Le période éthiopienne 1952 – 1990

Après le départ des Anglais, le Négus œuvre énergiquement pour récupérer l'Erythrée grâce à une propagande active largement relayée par le clergé abyssin et le parti unioniste. « L'éthiopianisation » forcée de l'Erythrée, confirmée par la résolution 390 des Nations-unies,¹ constitue une étape finale du processus de formation de la personnalité érythréenne. Il s'agit de la phase la plus violente du conflit. D'un conflit qui s'installe et s'enlise. La guerre d'indépendance éclate le 1^{er} septembre 1961 et ne prend fin qu'en 1991. Il faudra attendre l'assouplissement des rapports Est-Ouest, la chute du dictateur Mangistu Hailé Maryam et le déclin de l'influence soviétique pour que la rébellion débouche sur la création d'un Etat-nation. Durant cette guerre de trente ans, les Erythréens affirment leur singularité culturelle en résistant à « l'amharisation » forcée de la vie sociale.

L'ensemble des communautés du pays refusent de s'exprimer en amharique. Les leaders du Front Populaire de Libération de l'Erythrée (FPLE) utilisent le tigrinya comme vecteur dynamique de résistance culturelle à cette « éthiopianisation ». Le FPLE entreprend un effort considérable de publication en tigrinya. En 1987, l'on assiste même à un conflit culturel par langue interposée. Toutes les fois que l'amharique est utilisé dans les lieux publics, les Erythréens répondent en tigrinya.

Cette dernière étape est certainement la plus complexe. En effet, ce n'est pas contre un ennemi lointain que s'affirme l'identité érythréenne. Cet autre dont il faut se démarquer n'est plus le colon blanc venu d'ailleurs, mais un cousin et voisin qui a le même teint, pratique les mêmes religions (chrétienne et musulmane), appartient à la même aire de civilisation. La ligne de démarcation s'installe sur un axe de voisinage. Au cours de cette période de guerre, une surenchère émanant de l'Erythrée souligne la différence culturelle entre société tigrinya et amhara. Alain Gascon établissait un parallèle avec les Balkans et évoquait une « Autriche Hongroise de l'Ethiopie » (Gascon, 1991). C'est peut-être en s'opposant à son voisin que se renforce une certaine idée de soi et de sa singularité : cousin avec lequel les tensions sont les plus violentes et les plus meurtrières, cousin d'autant plus proche qu'il partage la même idéologie. Mais, paradoxalement, le nationalisme érythréen ne s'enracine pas dans une idéologie. Le marxisme-léninisme n'a été qu'un instrument d'unité et d'efficacité pour donner un cadre qui ne soit ni ethnique ni clanique à la lutte. Ce temps éthiopien correspond à une intense politisation. La doctrine n'a pas d'autre objectif que de structurer un sentiment

¹ Voir annexe 1 : La résolution 390 (V) de l'assemblée générale de Nations unies relative à l'Erythrée du 2 décembre 1950.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

d'appartenance à une nation d'abord rêvée. Car, dans l'identité érythréenne, la dimension nationale prime sur la dimension religieuse ou ethnique. On est d'abord érythréen avant d'être musulman ou membre de telle ou telle ethnie. Si l'identité peut apparaître comme une addition de différentes appartenances, celles-ci n'ont pas toutes le même poids (Amin Maalouf, 1998). L'identité représente le plus confus des concepts car on peut y mettre un peu tout et n'importe quoi, tant elle n'est pas une structure mais le fruit d'un processus historique. Il s'agit d'une notion extrêmement souple et variable. L'identité change et se transforme, elle procède de la croissance. L'identité des Erythréens privilégie d'abord l'aspect national, mais le futur de cette composante apparaît parfaitement flou. Pendant la lutte, cette identité est structurée dans un cadre dans lequel elle trouve une forme d'expression momentanément satisfaisante. Le FPLE se donne alors une mission d'encadrement et d'homogénéisation de la société érythréenne. Il impose un moule idéologique faisant fondre les différences culturelles, ethniques et religieuses.

Cette politisation agit ainsi comme un ciment, elle instrumentalise, pour atteindre ce qui est réellement recherché, la cohérence et la cohésion nationale.

II / La jeunesse érythréenne et ses nombreux faux pas

Le peu d'années pendant lesquelles l'Erythrée est indépendante et en paix regorgent de rivalités tant sur le plan territorial qu'économique, avec en apogée l'introduction de la monnaie érythréenne, le nacfà. L'Erythrée agit comme si elle tient à prouver, à soi-même en premier chef, son existence, à la communauté internationale ensuite qu'il convient désormais de compter avec elle.

A / Le conflit autour des îles Hanish

La signature, le 21 mai 1996 à Paris, d'un accord par lequel le Yémen et l'Erythrée acceptent de soumettre leur différend sur l'archipel des Hanish à un arbitrage international écarte momentanément les risques d'une escalade guerrière menaçant d'interrompre le trafic maritime en mer Rouge. Le conflit armé qui éclate en décembre de l'année précédente révèle une fois de plus l'extrême précarité de la situation régionale.

Vieille affaire laissée en suspens, remontant à la période coloniale, origine de la plupart des frontières juridiques de la région, les îles de la mer Rouge ont été annexées par les Européens. L'archipel des Dahlak, par exemple, fait dès l'arrivée des bersaglieri à Massaoua,

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

en 1885, partie de l'Erythrée italienne. Dans le détroit de Bab el Mandeb, l'îlot de Perim devient anglais, tout comme l'île de Camaran plus au nord. Mais certaines situations demeurent parfois floues, les revendications n'étant pas toujours accompagnées d'une occupation effective.

C'est en particulier le cas du groupe des Hanish. A l'époque, cet ensemble de petites îles volcaniques et de rocs émergés, de l'ordre de 200 kilomètres carrés, n'intéresse guère les puissances qu'en raison des dangers qu'il fait courir à la navigation maritime. Après l'ouverture du canal de Suez, une compagnie française obtient d'Istanbul de construire trois phares sur ces îles et, durant plusieurs décennies, l'entretien de ces phares est à peu près le seul objet des rares discussions internationales relatives aux Hanish. Installée en Erythrée, l'Italie estime, dès la fin du siècle, que ces îles lui appartiennent, mais Istanbul maintient en être le souverain. La conférence de Lausanne, en juillet 1923, scelle le sort des anciens territoires ottomans, mais, eu égard à un désaccord entre Anglais et Italiens, à régler le devenir des îles de la mer Rouge. Le traité (article 16) stipule simplement que la Turquie renonce à tout droit et que « le sort des îles serait fixé ultérieurement par les intéressés ». Il n'en fut rien.

Ces îles sans statut ont fait l'objet de nombreux rappels dans les traités internationaux et aussi de revendications sans pour autant être occupées. Durant l'été 1995, le Yémen dépêche une petite garnison sur Hanish el Kebir, pour y protéger les travaux d'un entrepreneur italien désireux d'y bâtir un hôtel pour touristes. L'installation est discrète. Le 11 novembre, invoquant une plainte de pêcheurs afars de retour à Assab, les autorités érythréennes envoient une vedette intimier aux Yéménites l'ordre de quitter Hanish el Kebir. Devant leur refus, elles font débarquer une unité armée sur une île voisine, provoquant une grosse émotion à Sanaa, où l'on s'indigne de l'arrogance du nouvel Etat érythréen. Deux réunions entre délégations de haut niveau, à Sanaa le 22 novembre, puis à Asmara le 7 décembre, ne débouchent sur rien, chaque partie affirmant à la fois sa volonté de régler le différend à l'amiable et sa souveraineté sur les îles.

En Erythrée, le gouvernement maintient un profil bas, afin ne pas envenimer l'affaire, et la presse officielle s'abstient de l'évoquer.

A Sanaa, en revanche, les Hanish deviennent rapidement un enjeu public dans la lutte d'influence au sein de la coalition au pouvoir, et les journaux gouvernementaux comme ceux de l'opposition dénoncent l'action « anti-arabe » du pouvoir érythréen et la « trahison » d'un pays frère.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Éthiopie.

Le 15 décembre, le Yémen est défait de sévère, voire humiliante, façon alors que les deux parties renforcent, dès le mois de novembre, leurs positions militaires sur les îles.

Sans la pression de la communauté internationale, les deux belligérants acceptent la médiation de la France. Après bien des tergiversations sur un texte des plus vagues présenté par M. Francis Gutman¹, le Yémen et l'Erythrée renoncent à définir la zone soumise à arbitrage, renvoyant cette question au tribunal arbitral à mettre en place dans les cinq mois.

La mer Rouge est source de rivalités, dès lors que représentant l'une des principales voies du trafic maritime mondial, ses riverains la voient comme un réservoir de richesses inexploitées. Plusieurs compagnies pétrolières (Anadarko, Mobil, Total) obtiennent durant les années 90 des permis d'exploration en Erythrée ou au Yémen. Par ailleurs la pêche dans des eaux très poissonneuses protégées, depuis plusieurs décennies, est à l'ordre du jour. Enfin, le potentiel touristique des côtes et des îles de la mer Rouge, brûlantes de soleil et aux eaux encore pures incite à suivre l'exemple des côtes égyptiennes du Sinaï.

Toutefois, à ce jour, le problème reste entier. Et force est de constater qu'à Asmara, trois ans après l'indépendance, un patriotisme intransigeant demeure le ciment idéologique du régime.

B / Des rivalités économiques au pourrissement des échanges

Les Tigréens rêvent d'un grand Tigré. Cette ambition tigréenne se manifeste publiquement dans le journal Wayané qui, publiant des cartes² en 1997, lui fait manifestement la part belle dans la région. Le Tigré et l'Erythrée se touchent et sont en interaction constante. Le jeu des provocations est un nœud inextricable dans lequel l'appréciation des responsabilités se révèle particulièrement ardue.

Tigréens et Erythréens s'accusent mutuellement d'envier la prospérité économique de l'autre. Ils se jalourent bien qu'ils demeurent parmi les plus pauvres du monde. Le pourrissement des relations entre les deux pays se développe bel et bien sur le terrain de la rivalité économique. Les premières tensions éclatent à propos des échanges commerciaux bilatéraux. Elles s'enveniment au fil des mois sur fond de rancunes historiques. Les relations commencent à devenir sérieusement difficiles à partir de 1996 (date à laquelle on enregistre

¹ Francis Gutman est un diplomate français.

² Rien n'indique que le gouvernement éthiopien conteste ce tracé, non modifié depuis 1902. Toutes les cartes éthiopiennes, touristiques ou administratives, le reproduisent, y compris celles fournies aux ambassadeurs étrangers le 19 mai 1998 par le ministère des affaires étrangères à Addis-Abeba. Lire à ce sujet l'article de PENINOU Jean-Louis, « Entre l'Éthiopie et l'Erythrée. Aux origines du conflit », *Le Monde Diplomatique*, juillet 1998, p. 15.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

déjà des protestations de paysans érythréens et tigréens contre l'une et l'autre administration). Ces querelles de voisinage, conflits d'intérêts privés, deviennent de plus en plus fréquents. Le premier incident se situe à Bada, étouffé par les leaders des deux pays. Il n'en va pas de même pour l'incident du 6 mai 1998.

L'année 1997 contribue certainement au pourrissement de la situation, notamment avec l'introduction de la monnaie érythréenne¹, le nacfà². Cette dernière, en novembre 1997, s'accompagne de la réapparition d'anciens ressentiments et rend la frontière - dont le flou n'entraîne jusqu'alors pas d'échauffourées sérieuses - tangible et réelle. Cette monnaie met en relief les profondes divergences économiques de deux modèles aux antipodes. C'est au cœur de cette rivalité économique qu'apparaît le litige frontalier.

Le commerce transfrontalier se détériore sérieusement. Depuis 1991, on utilise le birr éthiopien en Erythrée. En frappant leur propre monnaie, les Erythréens affirment leur indépendance économique, ce qui n'est que le prolongement de l'indépendance politique acquise en 1991. La célébration du nacfà, nom d'une ville inexpugnable pour les indépendantistes érythréens, donne l'occasion de festivités au cours desquelles le Président Issayas Afeworki ne manque pas, de souligner l'importance de cette nouvelle monnaie sur le plan identitaire. La cérémonie du 7 novembre 1997 constitue un véritable rituel de mémoire rendant notamment hommage aux martyrs de la guerre d'indépendance. Le nacfà est reçu, dans une liesse populaire, comme la marque d'une rupture avec le passé, la signature d'une cassure historique. Pour les Erythréens le birr (monnaie éthiopienne) témoigne encore de la domination éthiopienne.

Sur le marché noir, en Ethiopie, le nacfà perd rapidement de sa valeur. Les négociants éthiopiens évoquent l'inutilité de cette monnaie au regard de leurs différents échanges avec le reste du monde, d'autant qu'elle concourt à augmenter les coûts du pétrole importé et ceux du transport. Le nacfà, n'est utilisable qu'en Erythrée. Les Ethiopiens imposent alors le dollar comme monnaie d'échange et exigent de contrôler étroitement les transactions commerciales entre les deux pays. Or les Erythréens, très dépendants du marché tigréen pour leurs importations de tef³, se trouvent dans l'incapacité de payer les céréales en devises. Non seulement, le prix du tef double voire triple dès les premiers mois du conflit (mai - juin 1998), mais l'animosité grandit.

¹ D'après le « Mail & Guardian » lors de l'indépendance de l'Erythrée en 1993, « un traité commercial avait été négocié, créant une devise commune entre les deux pays et un libre accès de l'Ethiopie aux ports d'Assab et de Massoua.

² On trouve aussi une seconde orthographe de la monnaie érythréenne : Nafka.

³ Le tefest la céréale de base que l'Erythrée importe du Tigré.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

A Asmara, les dirigeants conseillent alors aux populations d'utiliser un adjuvant au tef, à savoir du maïs en provenance du Zimbabwe, afin d'être moins dépendantes du marché tigréen. Dans le même temps, les relations entre commerçants et paysans se tendent à la frontière. Les ports érythréens se ferment à la navigation marchande éthiopienne. En conséquence de quoi, l'Ethiopie doit se tourner vers Djibouti pour son trafic maritime.

Avant que les Erythréens ne frappent leur propre monnaie, le birr éthiopien demeure la monnaie commune aux deux pays et les produits circulent librement. L'introduction du nacfà ne fait qu'illustrer les différentes manières de considérer le marché. Ainsi, la monnaie devient le révélateur des voies différentes que les deux pays empruntent en matière de politique économique et, surtout, sert à montrer une Erythrée très présomptueuse quant à ses possibilités réelles.

Chapitre 3 : Drôle de guerre aux ambitions différentes

Le succès des offensives éthiopiennes du mois de mai 2000 bouleverse la situation militaire et humanitaire sur le terrain, tout en révélant à quel point les objectifs de l'Ethiopie et de l'Erythrée sont désormais inconciliables.

I / Des ambitions territoriales à la survie

Les combats frontaliers du premier mois tournent tous à l'avantage d'Asmara, qui occupe ou réoccupe la quasi-totalité des cinq « zones contestées ». C'est durant cette période que se révèle la dissymétrie fondamentale de cette guerre. Victorieuse, l'armée érythréenne ne pousse pas son avantage. Pour Asmara, il ne s'agit que d'un conflit frontalier. Les Erythréens occupent ce qu'ils estiment être leur territoire, s'y retranchent et attendent que les cartographes de l'Organisation des Nations unies (ONU) viennent vérifier qu'ils sont bien dans leur bon droit. Mais cette stratégie se révèle utopique, elle ne prend pas en compte la volonté jusqu'au-boutiste de l'Ethiopie qui n'a de cesse d'en finir avec son « arrogant » voisin.

A partir du moment où l'Erythrée perd pied sur le terrain, elle est pratiquement confrontée à une seconde guerre d'indépendance. Le 31 mai 2000, le Premier ministre éthiopien déclare avec satisfaction : « Pour ce qui me concerne, la guerre est finie. » Les raisons de cette satisfaction figurent en détail, le jour même, dans un long communiqué de l'état-major éthiopien, qui affirme que 14 des 24 divisions de l'armée érythréenne sont

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

détruites et 8 des 10 restantes sérieusement éprouvées. Ces chiffres donnent la mesure des bilans contradictoires, et très exagérés, régulièrement publiés par les deux camps. Certes, l'armée érythréenne est durement malmenée, elle n'est pas détruite, et le démontre les jours suivants par une série de contre-offensives locales qui connaissent un certain succès. Mais, à la veille d'une trêve provisoire rendue nécessaire par l'intensité des pertes consenties et l'imminence de la saison des pluies, l'Ethiopie marque ainsi à quelle aune elle mesure son avantage.

II / Les ambitions « cachées » d'Addis-Abeba

A la conception érythréenne du « conflit frontalier », les Ethiopiens opposent dès le début celle d'une « guerre pour mettre fin à l'arrogance érythréenne » et entreprennent de reprendre l'armée, en mettant à profit une « drôle de guerre » de deux ans, entrecoupée d'assauts brefs mais meurtriers. L'effort est intense : commandement réorganisé, effectifs globaux portés à 300 000 hommes, matériels de pointe, chars, artillerie lourde, avions de combat, hélicoptères d'attaque achetés à l'étranger, notamment en Russie et en Bulgarie. Les progrès les plus spectaculaires concernent l'aviation, domaine où l'Ethiopie bénéficie d'un appui important de Moscou.

La reconstruction de l'armée éthiopienne coûte très cher : près de 1 milliard de dollars sur deux ans, somme plusieurs fois supérieure à celle nécessaire pour nourrir la population menacée par la famine... En face aussi on multiplie les achats d'armes, mais l'Erythrée dispose de peu de moyens.

L'offensive lancée par l'Ethiopie le 12 mai 2000 s'avère la bonne. Menée de façon méthodique et déterminée, elle illustre le renouveau de la puissance militaire éthiopienne. Elle révèle aussi l'ampleur des objectifs politiques du gouvernement d'Addis-Abeba. Les Erythréens sont surclassés non seulement en nombre et en puissance de feu mais également en capacités manœuvrières.

Pour des raisons diplomatiques, l'objectif des dirigeants éthiopiens – « casser l'armée érythréenne » - ne se dévoile que progressivement. Ce but de guerre devient officiel à l'occasion de l'offensive du 12 mai. Il transparaît néanmoins depuis de longs mois, notamment après le refus par l'Ethiopie, en août 1999, d'accepter un plan de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) centré sur le seul règlement du litige frontalier.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

La volonté, affirmée en de multiples déclarations, d'infliger une « punition », de « châtier pour toujours » le gouvernement d'Asmara, issu du Front Populaire de Libération de l'Erythrée (FPLE), « de castrer le pouvoir de Shaabia »¹, de même que l'insistance mise à dénoncer la « menace permanente que l'Erythrée représente pour tous ses voisins » dépassent largement les cris de guerre à usage interne.

La volonté de réduire le jeune Etat érythréen à un Etat sans force militaire ressort d'un plan plus vaste. De cette guerre, l'Ethiopie attend d'être reconnue comme puissance régionale. Comme l'Afrique du Sud domine le cône Sud du continent, comme le Nigeria affirme sa puissance à l'Ouest, l'Ethiopie entend que son point de vue prévale à Asmara comme à Djibouti, dans les micro-Etats somaliens ou dans le reste de la Grande Corne. La politique intérieure éthiopienne contribue à l'évidence à cette ambition.

Mais si l'Afrique du Sud ou le Nigeria sont des géants politiques dans leur région, c'est à leur force économique qu'ils le doivent. L'Ethiopie, à l'inverse, est désespérément pauvre. Elle ne peut éternellement compter sur le Programme alimentaire mondial (PAM), l'US Aid et les stocks alimentaires de l'Union européenne pour nourrir son peuple tout en développant sa puissance militaire, en vertu d'un « droit des pauvres à faire la guerre eux aussi ».

¹ Expression tirée de l'article de Peninou Jean-Louis, « Les ambitions cachées d'Addis-Abeba, Ethiopie-Erythrée, une paix en trompe l'œil », Le Monde diplomatique, juillet 2000, p. 20.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

3^{ème} Partie : Les perspectives : une paix en « trompe-l'œil »¹

La paix signée à Alger le 12 décembre 2000 n'aborde pas toutes les sources de litiges. Aussi, cette paix peut-elle être qualifiée de paix en « trompe-l'œil », car elle doit déboucher non seulement sur un traité de paix mais également sur une reprise économique indispensable et donc sur la stabilité de la sous-région nécessaire à la survie de la Corne de l'Afrique.

Chapitre 1 : Un accord de paix en attendant un traité à appliquer

Si l'accord de paix semble être un premier pas vers un futur traité de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée, il n'en reste pas moins que les difficultés à surmonter sont nombreuses. Elles sont liées soit à des litiges persistants après la signature de l'accord de paix en Algérie, soit à des problèmes de politique intérieure comme pour l'Erythrée ou encore à des tensions extérieures comme pour l'Ethiopie.

I / Des désaccords persistants un peu plus d'un mois après la signature de paix

Des désaccords persistent entre l'Ethiopie et l'Erythrée, un peu plus d'un mois après la signature de l'accord de paix², ils portent sur l'un de ses points clés : la délimitation d'une zone tampon pour le déploiement complet des Casques bleus et le redéploiement des troupes des deux pays.

Néanmoins, le chef de la Mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE), l'ambassadeur Legwaila Joseph Legwaila³, tient le lundi 22 janvier 2001 à

¹ Titre d'un article de Peninou (Jean-Louis), « Les ambitions cachées d'Addis-Abeba, Ethiopie-Erythrée, une paix en trompe l'œil », Le Monde diplomatique, Paris, juillet 2000, p.20.

² Lire « L'Ethiopie accuse l'Erythrée de violer l'accord de paix », sur <http://www.allafrican.com>, Panafrican News Agency, Addis-Abeba, du 30 décembre 2000.

³ Lire le communiqué de presse SG/A/750 du 15/11/2000 : « Le Secrétaire général nomme le représentant du Botswana représentant spécialchargée de missions des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée ».

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

tempérer les inquiétudes nées d'un report sine die d'une importante réunion¹ prévue le mardi suivant à Nairobi entre responsables militaires des deux pays sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Il n'y a « ni crise ni psychose de guerre »², assure le représentant du secrétaire général de l'ONU, concernant le report annoncé dimanche 21 de la troisième réunion de la Commission militaire de coordination. Cette dernière reste l'un des principaux instruments chargés d'apporter des réponses aux préoccupations militaires des deux pays.

A / Du redéploiement des forces érythréennes

Les questions du redéploiement³ des troupes des deux pays et de la création de la zone temporaire de sécurité (ZTS), impérative pour le déploiement effectif des 4.200 Casques bleus dans cette zone tampon de 25 km de large, le long de la frontière en territoire érythréen, restent en suspend lors de la dernière réunion de la MCC le 28 décembre 2000 à Nairobi⁴.

Addis-Abeba et Asmara divergent sur les contours exacts de la future ZTS, déjà prévue par l'accord de cessation des hostilités du 18 juin 2000 à Alger et confirmée lors de la signature, le 12 décembre dernier, de l'accord de paix dans la capitale algérienne. Les deux pays s'accusent mutuellement de vouloir y inclure des territoires non placés, avant le début de la guerre, le 6 mai 1998, sous leur administration.

« Nous donnons le bénéfice du doute aux deux parties car, lorsqu'elles ont signé (...) l'accord de cessation des hostilités, il n'y avait pas de carte jointe montrant la ligne du 6 mai 1998 »⁵, souligne M. Legwaila. Toutefois, ce dernier est très optimiste, il le confie à des journalistes et des officiers éthiopiens lors d'une tournée dans le petit village frontalier de Kharem, le lundi 15 janvier 2001 en utilisant les termes suivants « he was sure the two sides would come to an agreement soon »⁶.

Une fois cette ZTS définie, la force de maintien de la paix de l'ONU, en cours d'installation, pourrait y installer la totalité des 4.200 Casques bleus prévus, chargés de veiller

¹ Lire l'article de Andualem Abebe, « Troop redeployment fails after peace treaty ends war 'Misunderstanding' to blame, says UN », Independent, du 23 janvier 2001.

² Andnalem (Abebe), « Troops redeployment fails after peace treaty ends war », Independent, 23 janvier 2001.

³ Le paragraphe 9 de l'accord de cessation des hostilités fait l'objet de ces questions.

⁴ Lire « Retrait des troupes belligérantes de la frontière », sur <http://www.allafrica.com>, Panafrican News Agency, 28 décembre 2000 et aussi « L'Ethiopie et l'Erythrée prêtes à redéployer leurs troupes », sur <http://www.allafrica.com>, Panafrican News Agency (Dakar), Dakar - Sénégal, 8 février 2001

⁵ « Désaccords persistants entre Ethiopie et Erythrée 40 jours après la paix », Yahoo ! Actualités, lundi 22 janvier 2001, 16H50.

⁶ Mogus Martha, « Horn 'hiccup' on path to peace », BBC.news, Addis-Abeba, 16 January 2001.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

au redéploiement des troupes éthiopiennes sur les positions prises après le 6 février 1999 qui ne se situent pas dans une zone gérée auparavant par l'administration d'Addis-Abeba. Simultanément, les Erythréens doivent se repositionner à 25 km au moins des nouvelles positions éthiopiennes.

« J'insiste pour décrire ce désaccord comme un hoquet, (...), un petit accroc entre les deux parties sur le redéploiement des forces », ajoute M. Legwaila, tout en refusant de « condamner l'une ou l'autre partie » pour le retard pris. « Il y a des crispations mais ces blocages ne sont pas insurmontables », renchérit un diplomate occidental à Addis-Abeba¹.

Pour la MINUEE, le redéploiement des deux armées est une « exigence opérationnelle » destinée à éloigner tout risque d'incidents. Cela ne préjuge en rien du statut final des zones contestées, martèle régulièrement l'ONU pour tenter de rassurer les deux parties.

M. Legwaila Joseph Legwaila, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, qui dirige la MINUEE, présente, le mardi 30 janvier, à Asmara et Addis-Abeba, l'évaluation de la MINUEE quant aux plans de redéploiement en vue de la création de la ZTS. La MINUEE indique que l'évaluation n'est en aucune façon destinée à contribuer ou à préjuger de la délimitation et de la démarcation finales de la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Son unique but vise à déterminer le contour provisoire de la ZTS.

B / Du déploiement des Casques bleus²

Bien que la quasi-totalité des 4 200³ Casques bleus soit actuellement déjà « positionnés » dans son aire de mission, le statut du personnel de la MINUEE en Ethiopie et en Erythrée attend toujours d'être défini. Ces Casques bleus qui dans une forte proportion sont italiens, retrouvent six ans après l'opération « Ibis » en Somalie, cette région du monde.

Dès la deuxième semaine de janvier, les Casques bleus jordaniens et slovaques commencent à déminer le secteur Ouest. De plus, le 16 janvier 2001, la MINUEE annonce avoir ouvert une voie aérienne entre l'Ethiopie et l'Erythrée et cinq voies routières afin d'assurer le courant logistique nécessaire⁴.

¹ « Désaccords persistants entre Ethiopie et Erythrée 40 jours après la paix », Yahoo ! Actualités, lundi 22 janvier 2001, 16H50

² Les Casques bleus se répartissent comme suit : 4000 hommes pour la force auxquels s'ajoutent 200 observateurs internationaux.

³ « La Mission des Nations unies dévoile ses plans de redéploiement », Panafrican News Agency, January 31, 2001.

⁴ Confère un article de Mogus Martha, « Horn 'hiccup' on path to peace », BBC news, Tuesday 16 January 2001 sur http://www.news.bbc.co.uk/hi/english/newsid_1120000/1120233.stm.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

S'agissant de la question des mines, M. Legwaila précise notamment à l'AFP que la MINUEE ne « se reposera pas jusqu'à ce que nous ayons une image complète des endroits où elles se trouvent »¹.

Toutefois, un article² de Panafrican News Agency rapporte que les deux belligérants tombent enfin d'accords pour que l'ONU commence à déployer ses forces le 12 février 2001 le long de la frontière australe et achève cette opération le 26 février et pour que l'Erythrée positionne enfin ses forces le long de la frontière septentrionale entre le 17 février et le 3 mars 2001.

Le déploiement des Casques bleus n'est pas fini à ce jour, alors que l'ONU, par la voie de son Secrétaire général Kofi Annan affiche son intention de ne pas prolonger la mission plus qu'il est nécessaire³.

C / Des troupes érythréennes re-mobilisées

D'après le « Walta Information Center »⁴ en date du 24 janvier 2001, le régime érythréen lance une conscription massive depuis le 16 janvier 2001.

Cette information, non relayée par la presse occidentale est, en revanche, reprise par Awate, un mensuel du FLE, qui parle de « conscription massive forcée ».⁵ Elle concernerait toutes les personnes, y compris celles mineures et celles âgées de plus de cinquante ans, en toute violation des droits de l'homme.

Ce même bulletin affirme que cette « conscription massive forcée » fait fuir de nombreux individus qui cherchent refuge notamment au Soudan. Il continue en laissant supposer que l'Erythrée se prépare à un nouveau « round » guerrier avec un de ses proches voisins.

Si cette information s'avérait exacte, cette zone risque de ne pas retrouver de sitôt la stabilité.

Des désaccords persistent donc entre les deux belligérants sur le plan militaire et ne font que s'ajouter à leurs problèmes « personnels ».

¹ « La Mission des Nations unies dévoile ses plans de redéploiement », Panafrican News Agency, January 31, 2001.

² « Addis-Abeba et Asmara acceptent la Zone Provisoire de Sécurité », Panafrican News Agency (Dakar), Addis-Abeba, Ethiopie, 7 février 2001.

³ Confère un article de Mogus Martha, « Horn 'hiccup' on path to peace », BBC news, Tuesday 16 January 2001 sur http://www.news.bbc.co.uk/hi/english/newsid_1120000/1120233.stm.

⁴ « Eritrean regime recommences massive forced conscription », Walta Information Center, Addis Ababa January 24.

⁵ Idem 4.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

II / La montée de l'opposition en Erythrée

Le Président Issayas Afeworki doit faire face à une fronde menée par d'anciens partisans, car pour l'Erythrée, les effets politiques du conflit avec l'Ethiopie n'ont pas tardé à se manifester, sans parler des conséquences économiques et sociales qui touchent la population depuis des mois déjà. Moins de quatre mois après l'arrêt des combats à des conditions douloureuses pour la fierté du pays, une opposition émet des critiques de fond par le biais d'une lettre ouverte au Président. Paradoxalement, cette lettre n'émane pas de ses opposants habituels, ceux de l'Alliance des forces nationales érythréennes (AENF, opposition armée), ni même du nouveau Mouvement démocratique indépendant érythréen (EIDM) fondé début octobre à Washington par d'anciens membres de l'Eritrean Liberation Front (ELF), l'ancien rival de l'EPLF d'Issayas Afeworki. Les treize signataires¹, qui se présentent comme des enseignants et professionnels érythréens, compagnons de route du Président, représentent une partie de l'élite du pays même si la plupart vivent à l'étranger (mais eu égard à l'importance que représente l'appui financier et politique de la diaspora pour le gouvernement d'Asmara, l'on mesure l'onde de choc que va propager cette prise de position critique). Toutes proportions gardées, elle peut marquer le début d'une perestroïka à l'érythréenne dès lors que des combattants pour l'indépendance posent ouvertement des questions sur la conduite de la politique du pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur, sur la nature et le style du leadership depuis 1991. Les termes de cette lettre ouverte ne sont pas anodins : « L'image de l'Erythrée n'a jamais été aussi mauvaise qu'aujourd'hui. [...] Une grande partie de la communauté internationale, y compris nos amis africains, perçoit le gouvernement érythréen et son président comme agressifs et irresponsables. »² S'agissant des méthodes de gouvernement, les signataires mettent en cause l'abandon du fonctionnement collectif du pouvoir et l'autocensure parmi les responsables politiques qui, en ne protestant pas, permettent l'accumulation des pouvoirs entre les mains d'un seul homme. Le texte évoque d'ailleurs la crise et la confrontation qui divisent la direction du pays.

¹ Deux membres du Groupe des 13 vivent à Asmara : Mohamed Kheir Omar, doyen de la faculté d'agronomie, et Paulos Tesfagiorgis, juriste qui a tenté en vain de créer un mouvement pour les droits de l'homme. Parmi les autres signataires, on note entre autres : Assefaw Tekeste, ex-responsable de la santé de l'EPLF, Bereket Habte Sellassié, ancien représentant de l'EPLF à l'ONU et président du comité de rédaction de la constitution, Kassahoun Checole, éditeur, dirige "Red Sea Press" (USA), Kaled A. Beshir, co-fondateur du site Internet "eritrea.org", Reesom Haïlé, journaliste et poète.

² Wiren (Robert), « Conséquence du conflit érythréo-éthiopien, le président Issayas critiqué par d'anciens partisans », Extraits d'Addis, novembre-décembre 2000, n°20.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Après avoir constaté que l'intervention directe du parti unique dans l'économie (le parti est propriétaire d'entreprises) décourage les investisseurs authentiques et crédibles, le Groupe des 13, dont l'un des membres a présidé à la rédaction de la constitution, en demande une application immédiate, ce qui sous-entend que sa non-application.

Cette lettre ouverte précise aussi que des institutions fonctionnent en violation de l'esprit et de la lettre du texte fondateur. Ainsi l'abolition du « tribunal spécial » est souhaitée: « Des gens ont été emprisonnés pendant de nombreuses années sans avoir été mis en examen et encore moins condamnés »¹.

Les auteurs affirment enfin vouloir élargir leur base en vue d'une réunion qui étudiera la réponse apportée à cette lettre. « L'idée, écrivent-ils, est de commencer un dialogue durable gouvernement/société civile comme moyen critique d'un développement sain pour notre futur ». Ils semblent vouloir aller très vite, utilisant pour ce faire les technologies nouvelles dont ils disposent.

Ainsi, sur Internet, le site « <http://www.awate.org> », site érythréen privé, qui semble vouloir se positionner comme un lieu de débat érythréen non affilié à un parti, livre la lettre ouverte au président de l'Erythrée. Ce dernier saisit-il le message qui lui est adressé ? Rien n'est moins sûr, car, depuis quelques années, il s'est enfermé dans un régime autocratique.

Cependant, les problèmes ne concernent pas la seule Erythrée. En effet, l'Ethiopie connaît elle aussi des troubles intérieurs, tandis que ses relations extérieures avec la Somalie cette fois s'effectuent dans une ambiance tendue.

¹ Wiren (Robert), « Conséquence du conflit érythréo-éthiopien, le président Issayas critiqué par d'anciens partisans », Extraits d'Addis, novembre-décembre 2000, n°20.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

III / Des relations tendues entre la Somalie et Addis-Abeba¹ via Djibouti en ce début d'année 2001

Après les déclarations virulentes du Premier ministre somalien, M. Ali Khalif Galayr lors de sa visite officielle à Djibouti, début janvier, on peut réellement se demander quel rôle joue Djibouti, acteur principal de la réconciliation somalienne.

Il accuse littéralement l'Ethiopie d'apporter son soutien « à des éléments hostiles à l'autorité intérimaire somalienne, précisant que des éléments hostiles avaient reçu récemment deux livraisons d'armes qui sont entrées clandestinement à Mogadiscio ». M. Ali Khalif Galayr proteste également vivement contre la « présence militaire éthiopienne grandissante dans la ville de Luug, située à 50 km en territoire somalien »².

Tenus dans la capitale somalienne, ces propos très vifs auraient déjà eu une portée indéniable. Mais ils n'en prennent que plus d'ampleur, dès lors que le ministre s'exprime sur la télévision et la radio djiboutiennes³ : curieuse tribune offerte par le président djiboutien à son hôte. En effet, la ville djiboutienne d'Arta avait accueilli, en août dernier, la Conférence de réconciliation débouchant sur la mise en place du gouvernement somalien par intérim. Ce gouvernement attend toujours la reconnaissance des « éléments hostiles » somaliens qui n'acceptent pas, non plus, « l'immixtion » du président djiboutien, M. Omar Guelleh, dans le règlement de ce qu'ils considèrent comme un problème intérieur somalien. On a la sensation que Djibouti tente plus à isoler politiquement l'Ethiopie qu'à aider la Somalie, laissant tomber, au passage, ses propres problèmes intérieurs.

La réaction éthiopienne arrive immédiatement par l'intermédiaire de son ambassadeur au Kenya qualifiant les propos du Premier ministre somalien d'« allégations infondées et de tissu de mensonges »⁴, tandis que le ministère éthiopien des Affaires étrangères adresse une lettre au Conseil de sécurité de l'ONU, où il dit notamment que la Somalie « veut faire de

¹ La capitale éthiopienne connaît aussi des troubles avec certaines minorités, en particulier, les Falachas ou juifs éthiopiens. Plus de 20 000 juifs éthiopiens restent bloqués à Addis-Abeba. Victimes de persécution, ces populations réclament plus que jamais la nationalité israélienne et accusent l'Etat hébreu de racisme. Lire à ce sujet de Gough David, « Les juifs éthiopiens en colère contre Israël », Mail&Guardian, Johannesburg, Courrier International, n°504, du 23 juin au 5 juillet 2000, p. 33.

² Delsol (Colette), « Somalie-Ethiopie : que signifient ces relations houleuses via Djibouti ? Des propos très vifs contre l'Ethiopie tenus par le Premier ministre somalien en voyage officiel à Djibouti. », Extraits des Nouvelles d'Addis, janvier-février 2001, n°21.

³ Les médias y sont étatiques.

⁴ Delsol (Colette), « Somalie-Ethiopie : que signifient ces relations houleuses via Djibouti ? Des propos très vifs contre l'Ethiopie tenus par le Premier ministre somalien en voyage officiel à Djibouti. », Extraits des Nouvelles d'Addis, janvier-février 2001, n°21.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

l'Ethiopie un bouc émissaire des difficultés auxquelles le gouvernement national transitoire fait face ». Il souhaite que la Somalie « résiste à la tentation de se créer des ennemis artificiels et n'utilise pas son territoire pour saper la stabilité de la sous-région ». Néanmoins, cela n'excuse pas la présence de l'armée éthiopienne en Somalie.

Le Premier ministre somalien appelle les voisins de l'Ethiopie, dont Djibouti, à mener une médiation pour trouver une solution à la présence militaire éthiopienne en Somalie... Un front islamique, en quelque sorte. La grande Ethiopie syncrétique se resurgit à nouveau. Ce n'est pas le meilleur mode d'action pour retrouver son rang en Afrique orientale.

Chapitre 2 : Des économies saignées à blanc relancées par l'aide internationale

Les ressources des deux belligérants épuisées par la guerre, les liens économiques antérieurs entre l'Erythrée et l'Ethiopie, mais également les relations respectives que ces deux pays entretiennent avec leurs voisins, connaissent un bouleversement durable. Sensible dès les premières semaines de combat, l'impact de la guerre se montre désormais désastreux pour les économies des deux belligérants, sachant que la presse éthiopienne annonce le montant exorbitant de 1 million de dollars par jour¹ de guerre. Les économies saignées à blanc par l'effort de guerre, offre un bilan catastrophique. Pour revenir à une situation économiquement viable, des années de persévérance seront nécessaires d'autant qu'avec 210 et 110 dollars de revenus par habitant, l'Erythrée et l'Ethiopie s'inscrivent parmi les pays les plus pauvres du globe, se situant respectivement au 167^{ème} et 172^{ème} rang des 174 pays classés par le PNUD selon leur indice de développement humain. Les premiers financements internationaux, qui de nouveau arrivent, permettent néanmoins d'espérer.

¹ Selon « The limes », l'Ethiopie a consacré 138 millions de dollars (1 milliard de FF) par an à ses dépenses militaires (2,5 % de son PIB) et l'Erythrée 196 millions (1,5 milliard de FF), soit 28,6 % de ses ressources annuelles.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

I / En Erythrée

Le conflit militaire aggrave la dette extérieure des belligérants. Celle de l'Erythrée, nulle à l'indépendance en 1993, passe de 142 millions de dollars à 225 millions de dollars entre 1998 et 1999.

Les échanges commerciaux existants entre ces deux pays avant 1998 cessent. L'Erythrée voit ses activités portuaires s'effondrer du fait de l'arrêt de l'utilisation du port d'Assab pour l'import-export éthiopien. Les sources de revenus¹ se tarissent donc. Les ports de Massawa et d'Assab sur la mer Rouge, désertés dès mai 1998 par l'Ethiopie, sont sinistrés. L'activité du premier chute de plus de 60%, le second, presque entièrement consacré à l'import-export éthiopien, ne fonctionne plus. Au bas mot, disparaissent 150 milliards de dollars de revenus annuels.

Certes, la dette extérieure reste modeste - moins de 80 millions de dollars, alors que celle de l'Ethiopie dépasse les 9,5 milliards de dollars -, la monnaie nationale, le nacfà, est stable et les magasins, comme les stations d'essence, normalement approvisionnés. Mais le mérite en revient surtout grâce à la diaspora, qui, comme pendant la guerre d'indépendance, soutient littéralement le pays par des contributions volontaires². Car, avec une industrie complètement obsolète, (à peine 10% du PIB), d'énormes besoins de reconstruction d'infrastructures ainsi que des échanges commerciaux tournés quasi-totalement vers son immense voisin, l'économie nationale menacée³ est durablement grevée par les dépenses militaires, qui ont dépassé les 30% du PIB en 1998. Le commerce extérieur, dans le même temps, connaît une forte dégradation (baisse des prix du café et du volume de ses exportations, hausse du prix du pétrole importé), alors que les financements des donateurs se raréfient. Le déficit fiscal grimpe donc, passant de 3,6% du PIB en 1998 à 6,9 % en 1999, dépassant les 11 % l'an dernier, tandis que les réserves en devises tombent à deux mois d'importation. Néanmoins, la croissance économique se situe à 4,6 % l'an dernier (contre une moyenne de 6% par an entre 1992 et 1999), « ironiquement », note un récent document

¹ L'Erythrée a vu son taux de croissance plonger de 8% en 1997 à 3% en 1999 et son déficit budgétaire exploser de 5,5 % du PIB en 1997 à 35,1 % en 1999 en raison des pertes de revenus portuaires - lorsque ses installations ont cessé d'être utilisées par l'Ethiopie - et de la charge importante représentée par les 1,1 million de déplacés intérieurs fuyant les zones de guerre.

² Ces dons, essentiellement en provenance des quelques 250 000 expatriés dans le Golfe, en Europe et en Amérique du Nord, dépasseraient les 200 millions de dollars, depuis le début du conflit.

³ La croissance a chuté de 4% en 1998 et devrait être inférieure à 2% en 1999.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

interne de la Banque mondiale, « en résultat des dépenses militaires » et du fait de la croissance agricole dans les zones non affectées par la sécheresse.

A ces difficultés il convient d'ajouter le problème des déplacés intérieurs, très préoccupant, en raison de la modeste superficie de l'Erythrée et de la pénétration des troupes éthiopiennes, lors du conflit, accélérant les mouvements de populations. Aussi, les autorités érythréennes réclament-elles une aide humanitaire de 183 millions de dollars en juin 2000 et estiment à 800 millions de dollars leurs besoins pour reconstruire leur pays.

Enfin, la guerre chasse aussi les réformes économiques libérales des préoccupations du gouvernement éthiopien.

II / En Ethiopie

L'Ethiopie ne semble guère mieux lotie. Le stock de sa dette extérieure, bien que légèrement tassé en 1998 (vu le gel des crédits internationaux), n'en demeure pas moins à un niveau très élevé (9,2 milliards de dollars en 1999), avec des remboursements annuels en forte hausse (de 33 millions de dollars en 1998 à 160 millions en 1999). L'effort de guerre lui a coûté près de 10% de son PIB, à savoir près d'un million de dollars par jour. Des budgets ministériels fédéraux et régionaux sont amputés, les recettes des privatisations en partie affectées au ministère de la défense. Il faut ajouter à tout cela les détournements des fonds alimentaires internationaux débloqués d'urgence dès l'été 1999 pour plus de 6 millions d'habitants (soit 10% de la population éthiopienne), victimes de la sécheresse principalement au Sud-Tigré et au Wollo.

La crise reste à surmonter. La grave pénurie alimentaire provoquée par la sécheresse se double d'une pénurie d'eau potable, d'une augmentation alarmante du nombre de tuberculeux, d'autres épidémies menacent. Les personnes atteintes peuvent espérer survivre si des centres de nutrition thérapeutique d'urgence les prennent en charge. Mais, la mise en place de tels centres requiert de l'expérience et surtout du temps, relève « Addis Tribune ».

Enfin, le trafic des marchandises à destination et en provenance de l'Ethiopie, réorienté, transite essentiellement par Djibouti depuis mai 1998, et lui pose maintenant un sérieux problème. La gestion de ce port confiée, l'an dernier, à la société privée qui gère celui de Dubaï conduit celle-ci par souci de rentabilité économique, à augmenter les tarifs portuaires de Djibouti d'environ 30 %, début 2001. Se sentant étranglée par le

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

surenchérissement du coût de transit de son commerce, l'Ethiopie refuse cette hausse, d'où un froid dans ses relations avec le gouvernement djiboutien.

Le gouvernement éthiopien cherche donc à diversifier ses corridors commerciaux. Ainsi, Addis-Abeba se rapproche du Kenya (avec l'idée d'utiliser éventuellement le port kenyan de Mombasa pour certains de ses approvisionnements) et des autorités du Somaliland (nord-ouest de la Somalie), dont aucun pays ne reconnaît l'indépendance autoproclamée. Une partie des approvisionnements éthiopiens en vrac (notamment l'aide alimentaire) transite déjà par le port de Berbera, au Somaliland. Devenu allié du Soudan pour mieux isoler l'Erythrée, l'Ethiopie envisage aussi d'utiliser Port-Soudan comme nouveau débouché maritime ; par ailleurs, l'ambitieux projet d'une ligne de chemin de fer reliant ce port soudanais à Addis-Abeba est à l'étude.

Alors que les deux économies souffrent encore de la guerre de trente ans qui leur a permis d'accéder à l'indépendance, la Banque mondiale ainsi que certains pays donateurs avait posé comme condition la fin du conflit pour tout nouveau programme de développement, il semble que se soit acquis.

III / Un espoir avec les premiers financements internationaux¹

L'Ethiopie et l'Erythrée commencent à percevoir les dividendes de la paix. En effet, les deux pays renouent avec les financements internationaux qui, dans un premier temps, vont servir à réparer en partie des dégâts liés à la guerre. Principal bénéficiaire des crédits de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne au milieu des années 1990, l'Ethiopie se voit mise en quarantaine par les institutions financières internationales durant sa guerre avec l'Erythrée (1998-2000). Mais avec le cessez-le-feu signé en juin 2000 et l'accord de paix paraphé le 12 décembre suivant, les deux pays renouent progressivement avec les financements internationaux. Ceux-ci se focalisent, dans un premier temps, sur les problèmes humains et sociaux générés par la guerre (démobilisation, réinsertion des blessés et infirmes de guerre, contrôle de l'expansion du sida parmi les troupes, aides aux populations déplacées à l'intérieur de leur pays) et dans un deuxième temps sur les gros travaux de réhabilitation des infrastructures détruites.

¹ Les chiffres, qui suivent, sont tirés d'un article de Soler Francis, « L'Ethiopie et l'Erythrée commencent à percevoir les dividendes de la paix », Le Monde Economie, 05/02/01.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

A / En Erythrée, en faveur des petites gens

Un programme d'urgence d'un montant de 18 millions de dollars, destiné aux zones les plus affectées par la guerre, se met en place dès la mi-2000 en Erythrée. « La coopération italienne en finance l'essentiel (15 millions de dollars), mais hormis une modeste contribution de 100 000 dollars du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le gouvernement d'Asmara peine à réunir les 3 millions de dollars manquants. »

Un second programme d'un montant de 287 millions de dollars sera consacré à la reconstruction des routes et des infrastructures du secteur énergétique, tout en finançant l'achat de semences, engrais et instruments agricoles pour les paysans érythréens. De son côté, l'Union européenne accepte de débloquer un crédit de 20 millions d'euros, soit environ 20 millions de dollars, pour la construction de lignes électriques à haute tension, mais ce crédit approuvé depuis 2000, s'est vu gelé en raison du conflit.

« Une autre enveloppe européenne de 56 millions d'euros » peut être « mise à la disposition d'Asmara afin de financer ses importations, à condition toutefois que le gouvernement érythréen s'engage à ce que les fonds » affectés « soient utilisés pour financer des projets au profit des communautés locales (petit élevage, pêche, réfection de barrages). »¹

B / En Ethiopie, en faveur de la démobilisation

Pour l'Ethiopie, la Banque mondiale prévoit environ 800 millions de dollars de crédits pour les deux années à venir, dont 170 millions pour financer la démobilisation de 150000 soldats ainsi que leur réinsertion : 59 000 soldats éthiopiens, dont 17 000 mutilés de guerre, doivent être démobilisés dès le milieu de l'année 2001 ; 90 000 autres doivent l'être par la suite, en fonction de l'évolution des relations avec l'Erythrée.

Un autre crédit d'urgence de 230 millions de dollars va servir au déminage des zones frontalières, à la réinstallation des déplacés intérieurs² (364 000 personnes), à l'aide aux 75 000 déportés et aux 56 000 familles ayant perdu leurs moyens d'existence et à reconstruction de certains des édifices publics détruits durant ce conflit (côté éthiopien, l'évaluation de ces

¹ Soler Francis, « L'Ethiopie et l'Erythrée commencent à percevoir les dividendes de la paix », Le Monde Economie, 05 / 02 / 2001.

² Les chiffres parlent d'eux mêmes ; un effort particulier est fait à l'égard de l'Ethiopie qui plus rapidement que son voisin semble-t-il a pris la mesure de la tâche de reconstruction. L'Ethiopie s'est attachée les faveurs des communautés internationales. Par exemple, l'engagement de l'Ethiopie à réduire ses dépenses militaires de 13,4% du produit intérieur brut (PIB) l'année 2000 à 5 % en 2003 a encouragé le Fonds monétaire international à reprendre ses discussions financières avec Addis-Abeba.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

dommages se montre au total à 200 millions de dollars). Tandis qu'un autre prêt de 50 millions de dollars doit permettre l'achat d'engrais destinés aux récoltes de 2001 et 2002.

La Commission européenne, fortement encouragée en ce sens par l'Italie, apporte également sa contribution en envisageant de redémarrer en Ethiopie des projets gelés pendant la guerre, comme la reconstruction de la route Kombolcha-Mile, pour laquelle les 25 millions d'euros accordés en février 2000 par le Fonds européen de développement (FED) restait actuellement bloqués.

La France participe aussi à plusieurs projets, touchant à l'irrigation, la santé, la prévention en matière de mortalité infantile, de lutte contre la tuberculose, financés pour certains par l'Agence française de développement. Cette dernière a cofinancé, pour 40 millions de francs, l'achat et la réparation de moyens ferroviaires¹.

En conclusion, s'agissant des perspectives économiques, la guerre comporte un aspect paradoxalement positif, dans la mesure où, réorientant les projecteurs sur deux pays quasiment ignorés des médias, elle attire sur eux l'attention d'abord les capitaux ensuite.

Chapitre 3 : Une « nouvelle » configuration régionale suite au conflit

Le conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée répercute ses conséquences sur toute la Corne de l'Afrique tant sur le plan des flux migratoires, avec des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés à gérer, que sur le positionnement des différents pays de l'Afrique orientale avec le Soudan dont la santé se rétablit, la Somalie qui se débat dans ses problèmes intérieurs et Djibouti qui peine à trouver sa place.

I / Des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés

Plutôt épargnées par les combats proprement dits, les populations n'en subissent pas moins les conséquences de la guerre. Parmi les déplacés, il convient de distinguer deux catégories : d'une part les civils fuyant les zones d'engagement, d'autre part les victimes d'une migration forcée. Cette migration se double désormais d'une famine ni prévue ni gérée.

¹ Confère des extraits des Nouvelles d'Addis, n°18 juillet-août 2000, entretien de Jacques Dewatre, ambassadeur de France en Ethiopie, 23 juin 2000, propos recueillis par Leternier Alain.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

A / Des régions désertées

Pendant le conflit, tout au long de la frontière Ouest et Centre, près de 600 000¹ civils désertent leurs villages. En Ethiopie, le nombre de réfugiés s'élève à 337 300, principalement au Tigré et dans la province Afar (nord-est du pays). La plupart sont accueillis chez l'habitant, 272 000 d'entre eux bénéficient, depuis le printemps 1999, de l'aide du Programme Alimentaire Mondial (PAM), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), à la demande des autorités d'Addis-Abeba.

La situation s'avère plus préoccupante encore en Erythrée où l'exode intérieur touche 268 000 civils, soit 7% de la population du pays, les camps étant mis en place par l'agence gouvernementale Eritrean Relief and Refugee Commission (Errec). Dans la région d'Adi-Quele, par exemple, à une centaine de kilomètres au sud d'Asmara, 23 000 personnes, - le tiers de la population de Seraye – vivent sous la tente depuis parfois plus de deux ans. Depuis le mois d'avril 1999, la survie de tous ces déplacés dépend étroitement de l'assistance du PAM, de la Coopération américaine (Usaid) ou encore du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Encadrés par les autorités locales, nombre de réfugiés n'hésitent pas à parcourir jusqu'à 40 kilomètres à pied chaque jour pour cultiver les terres, à portée de canon et sous la menace constante de l'aviation éthiopienne qui, en dépit du moratoire aérien de juin 1998, poursuit ses raids contre des zones civiles².

Sur place, néanmoins, les ONG se révèlent suffisantes. Ainsi, une mission exploratoire de Médecins du Monde³, envoyée pour faire face aux mouvements de population provoqués par l'offensive dans les principales zones de déplacements : Keren, Mensura, Ajordat (toutes trois à l'ouest et nord-ouest d'Asmara) et Dbarwa-Mendefera (sud d'Asmara) conclut que le problème des réfugiés ne concernent pas les Médecins du Monde.

En revanche, plusieurs rencontres avec le ministère de la Santé amène la demande d'envoi d'une équipe chirurgicale de Médecins du Monde au profit de l'hôpital civil d'Asmara. Ce programme prévu pour un mois, permettra à cette ONG de mener une action de

¹ Ces chiffres varient suivant les sources : pour Médecins de Monde, il pourrait se monter jusqu'à un million de personnes, chiffre que confirme le quid.fr qui précise que 550000 ont fui vers le Soudan.

² Des Antonov et Mig éthiopiens ont à plusieurs reprises délibérément visé des zones d'habitations dans les régions du Gash Sétit, au sud-ouest de l'Erythrée, de Seraye et d'Akeleguzay au sud, ainsi que les ports de Massawa, à l'est, et d'Assab, aux confins de Djibouti, utilisant le plus souvent des bombes incendiaires.

³ Confère Médecins du Monde, « Urgences : Guerre Ethiopie-Erythrée », 31 / 05 / 2000, sur <http://medecinsdumonde.org>.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

chirurgie maxillo-faciale, tout en envoyant une équipe sur place pour surveiller l'évolution du conflit et les déplacements internes.

A ces réfugiés fuyant les zones d'engagements militaires, il faut ajouter les populations victimes d'une migration forcée.

B / Une migration forcée

La question du nombre des expulsions en Erythrée et en Ethiopie est l'objet d'une surenchère de la part des deux belligérants. Un observateur occidental évoque la similitude des réactions en ces termes : « les deux pays en guerre réagissent de manière analogue. Ils canalisent toutes les actions étrangères (les aides internationales) et gèrent eux-mêmes l'assistance aux victimes (...) ». Néanmoins, on peut se demander pourquoi ces expulsions massives, prennent l'ampleur d'une purification ethnique, sans susciter la curiosité de la presse et en particulier d'une presse française incompréhensiblement silencieuse (à l'exception de RFI).

1 / En provenance d'Ethiopie

Asmara doit faire face à une migration forcée : celle des Erythréens et des Ethiopiens d'origine érythréenne, expulsés par Addis-Abeba. Depuis juin 1998, ils sont près de 65 000 chassés sans ménagement au nom de la sécurité du pays. Les expulsions auraient cessé à l'heure actuelle, selon l'assurance, le 1^{er} mars 1999 du ministre éthiopien des Affaires Etrangères, Seyoum Mesfin, , le 1^{er} mars 1999. « Les ennemis de l'Ethiopie sont plus ou moins tous partis »¹. Ces ennemis sont les membres estimés à 130 000 de la diaspora érythréenne en Ethiopie.

Ces « Erythréens » chassés, sont conduits à la frontière manu militari avec un délai de 24 heures pour liquider leurs biens dans le meilleur des cas. Femmes, enfants, étudiants, vieillards, cadres, hommes d'affaires voire fonctionnaires² ont dû tout abandonner, l'Errec s'efforçant d'évaluer avec eux les biens perdus ou confisqués en Ethiopie, alors qu'Asmara

¹ Cf l'entretien avec Seyoum Mesfin à Addis-Abeba, le 1^{er} mars 1999 et Fabienne Le Houeou rapporté dans « Ethiopie – Erythrée », de Le Houeou Fabienne, L'Harmattan, Paris ; 2000, page 121.

² Ainsi Mr Imaïl Haj Mahmod, juge à la cour suprême d'Addis-Abeba pendant dix ans et militant du EPRDF, la coalition pro-trigréenne au pouvoir en Ethiopie.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

dénonce une véritable épuration ethnique¹. Si, dans un premier temps, les expulsions frappent surtout l'élite érythréenne d'Ethiopie, elles ont touché par la suite l'ensemble de la communauté érythréenne.

Pour ne rien arranger Méles Zenawi aurait déclaré publiquement, à Radio Ethiopia, que l'Ethiopie pouvait renvoyer qui elle voulait et quiconque possédant une couleur d'yeux qui lui déplaisait. Les critères d'expulsion, présentés officiellement par le gouvernement éthiopien, sont les suivants : avoir servi le gouvernement érythréen, avoir effectué le service militaire en Erythrée, être membre du FPLE ou de toute association érythréenne, avoir collecté des fonds en faveur de l'Erythrée, enfin avoir répondu « oui » au référendum de 1993. En réalité, toute personne ayant de lointaines origines érythréennes a pu se voir expulsée par simple signalement à la milice ; il en résulte que la majorité des « déportés » possède la nationalité éthiopienne.

2 / En provenance d'Erythrée

L'Ethiopie se plaint, elle aussi, d'expulsions massives. Pourtant, le bilan est loin d'être « équilibré ». Moins de 30 000 expatriés ont quitté l'Erythrée depuis le début de la guerre, la plupart ayant « perdu » leur emploi, notamment à Assab où malgré le conflit, plus de 50% des habitants sont aujourd'hui encore des immigrants éthiopiens. L'Erythrée n'a organisé, semble-t-il, ni chasse à l'homme, ni rafles, ni déportations massives.

Le DPPC (Disaster Prevention Preparedness Commission) éthiopien n'avance pas les mêmes chiffres, chiffres qui sont contestés par certaines ONG. En février 1999, l'estimation du nombre des déplacés (personnes ayant fui la zone de guerre) atteint 380 172 et celle des Ethiopiens expulsés 38 016.

La majorité des Ethiopiens chassés d'Erythrée est pauvre, contrairement à la diaspora érythréenne en Ethiopie. Il s'agit d'Ethiopiens vivant au nord du pays, à Asmara ou au port d'Assab. De son côté, le gouvernement érythréen affirme qu'il n'effectue aucune expulsion mais qu'il s'agit de retours volontaires.

L'intelligentsia éthiopienne soutient, quant à elle, que les Erythréens ont chassé les Ethiopiens de manière très discrète voire sournoise à la différence du gouvernement éthiopien, prenant lui des mesures claires et visibles dès le début du conflit. Les Ethiopiens ne sont pas

¹ Voir « the Uprooted », une étude menée auprès des déportés par M. Asmarom Lagesse au nom de l'association Citizen for Peace in Eritrean, qui met en lumière la nature raciste de la politique d'expulsion éthiopienne.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

expulsés directement, ils partent tant ils sont harcelés. Le gouvernement érythréen ne leur signifie pas leur départ mais crée toutes les conditions pour qu'ils fuient le pays. Humiliés, battus, privés de logement, renvoyés de leur travail, ils partent la vie étant devenue impossible pour eux. De la sorte, effectivement, les Erythréens peuvent soutenir que pratiquement ils n'expulsent personne.

On est donc en face de deux politiques diamétralement opposés ; l'enquête d'Amnesty International, en janvier et mai 1999 et le CICR, assurant la sécurité des passages frontaliers des expulsés entre septembre 1998 et juin 1999, le reconnaissent de même que les chancelleries. Néanmoins, la communauté internationale adresse en la matière d'égaux critiques aux deux pays belligérants.

Les chiffres fournis par les autorités concernant les réfugiés de tous ordres sont difficilement vérifiables. L'absorption de tous ces déracinés, voire le retour dans leur village, la paix signée, va représenter, dans les mois à venir, un réel souci pour les deux belligérants. Mais force est de constater que quel que soit le nombre des victimes, ce sont encore et toujours des civils qui payent un lourd tribut à cette guerre, une guerre le coût pour des pays parmi les plus pauvres du monde, se monte à un million de dollars par jour. Contrairement à des discours entendus çà et là, la menace de la famine pèse toujours sur ces malheureuses populations.

C / Une famine¹ « toujours en suspend » en Ethiopie

L'actuel gouvernement néglige durant le conflit ses propres populations menacées par des famines à répétition. Ainsi le Premier ministre éthiopien, Méles Zenawi, déclare à la BBC début avril 2000 qu'environ 8 millions d'Ethiopiens risquent de manquer de nourriture, message repris par le représentant des Nations unies qui affirme que « l'Ethiopie pourrait se trouver face à un défi humanitaire majeur dans les mois à venir ». L'agriculture et le développement rural au lieu d'être parmi les plus priorités majeures sont pratiquement négligés, sans mesures prévues pour accroître le rendement à l'hectare².

¹ Il est nécessaire de préciser que Médecins du Monde évoquent d'importants problèmes de nutrition sans pour autant parler de famine. Confère : Médecins du Monde, « Menace de famine en Ethiopie », 15 / 05 / 2000, sur <http://www.medecinsdumonde.org>.

² Le rendement moyen stagne dans certaines de nos régions. L'usage des engrais en Ethiopie est très peu développé et est deux fois inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 13 kilogrammes par hectare.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

L'aveuglement politique¹ ou l'ignorance, voire la bêtise amènent, il y a trois ans seulement, un ministre important du gouvernement éthiopien à déclarer que « la faim en Ethiopie appartenait déjà au passé » et qu'elle avait « de fait été éliminée ». A plusieurs reprises, l'Ethiopie affirme jouir de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité en de domaine dans les cinq prochaines années. Les déclarations vont même au-delà en prévoyant pour le plan d'ensemble de développement de l'agriculture un surplus annuel de production de 10 millions de quintaux au-delà de l'autosuffisance, et en soutenant que, dans quelques années, l'Ethiopie pourra se passer de l'aide étrangère.

Or la famine, on parle de « famine manipulée en Ogaden »², menace toujours l'Ethiopie demandant à l'aide internationale 470 000 tonnes de vivres en 2000 (d'après Reuters) afin de nourrir 6,2 millions³ de personnes touchées par la sécheresse cette année-là.

L'aide internationale⁴ a permis en 2000 de prévenir une famine potentiellement meurtrière, évitant le pire⁵.

II / Le repositionnement des pays de l'Afrique orientale

Le conflit « inter-étatique » entre l'Ethiopie et l'Erythrée offre : au Soudan l'occasion de voir remonter sa côte internationale, au plus bas depuis 12 ans, ses voisins déchirés par les guerres n'ayant plus les moyens de le placer sous embargo, à la Somalie de bénéficier de l'intérêt que portent les grands instances à la Corne de l'Afrique et à Djibouti d'essayer de trouver sa place sur le plan économique surtout.

A / Le Soudan

Fin 1999, le Soudan se trouve encore dans l'isolement le plus total, imposé par les USA¹. Assiégé par ses voisins, en butte aux attaques de rebelles toujours plus confiants, dans

¹ Mechle Simone, de la Commission pour la prévention des catastrophes déclare : « Nous n'avons pas voulu la guerre. Pas plus que nous n'avons voulu cette sécheresse. Ces deux situations sont inattendues et indépendantes de notre volonté, contre laquelle nous luttons. » d'après un article de Vick Karl, « La famine oubliée prend de l'ampleur », Courrier International, The Washington Post, du 20 au 26 avril 2000, n°494, p 34.

² Brunnel Sylvie, « Une catastrophe peu naturelle : famine manipulée en Ogaden », Le Monde Diplomatique, août 2000, p. 9.

³ Les pluies ont réduit le nombre de personnes menacées de famine, qui s'élevait à 10,5 millions de personnes en l'an 2000, a pu préciser un membre de la commission nationale de prévention des catastrophes.

⁴ « 900 000 tonnes de céréales sont promis par les donateurs » idem 3.

⁵ Lire « Le pire est encore à venir », Courrier International, n°493, 18 /04 /2000.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

le collimateur des Nations unies pour son soutien au terrorisme, ce pays se trouve privé d'appuis. Grâce à une diplomatie avisée et au pétrole, le Soudan sort de sa quarantaine. Economiquement, le Soudan exporte du pétrole depuis la fin du mois de juin 1998, réduisant ainsi d'un quart la facture de son déficit commercial. Les pays limitrophes, Erythrée, Ethiopie et Ouganda, qui, avec l'aide des Etats-Unis, soutenaient les rebelles du Soudan ont désormais d'autres préoccupations : pour l'Erythrée et l'Ethiopie le règlement du conflit, pour l'Ouganda son implication en République démocratique du Congo. Aussi bien l'Erythrée que l'Ethiopie essaient maintenant de faire la paix avec les autorités de Khartoum. Une nouvelle Constitution, promulguée voilà un an, met fin à l'interdiction frappant le multipartisme. Le gouvernement, avec à sa tête des islamistes et des militaires, invite même l'opposition à revenir participer à la vie politique. Cette évolution se confirme avec la rencontre qui a lieu en mai 1999 à Genève entre Hassan el-Tourabi, l'idéologue du régime, et Sadiq el-Mahdi, le Premier ministre évincé, devenu la principale figure de l'opposition. Quant au ministre des Affaires étrangères soudanais, Mustafa Osman Ismail, il s'est employé à séduire les diplomates européens en poste à Khartoum afin que ceux-ci persuadent la commission des droits de l'homme de l'ONU, habituellement hostile au gouvernement soudanais, des changements politiques intervenus au Soudan. Les Etats-Unis révisent aussi leur jugement² surtout après le bombardement en août 1998 de l'usine de médicaments d'Al Shifa, dans lequel les Américains voyaient un centre de production d'armes chimiques. « La Maison-Blanche a récemment décidé de débloquent les actifs du propriétaire de l'usine, une décision perçue comme la reconnaissance implicite du fait que ces produits n'étaient pas aussi mortels que l'avait cru la CIA »³. La politique américaine était vouée à l'échec dans la mesure où ses trois alliés locaux, l'Erythrée, l'Ethiopie et l'Ouganda, basculaient eux-mêmes dans la guerre. Ces pays exerçaient des pressions sur le gouvernement soudanais en soutenant les rebelles du Sud.

Désormais, des relations plus normales sont rétablies avec l'Ethiopie (vols commerciaux, entretien au plus haut sommet de l'Etat entre le Président soudanais Omar-el-Béchir et le ministre éthiopien Méles Zenawi à Djibouti). L'Erythrée, quant à elle, a signé un accord avec le Soudan qui pourrait l'amener à expulser l'Alliance démocratique nationale.

¹ Le Soudan fait partie des fameux « rogues states » américains. Lire « L'encerclement américain », Le Point, n°1233, du 04 / 05 / 1996, p. 30.

² Ce revirement semble se confirmer deux mois après l'arrivée des Républicains à la Maison Blanche. Lire à ce sujet de Barrouhi Abdalaziz, « Vers un tournant stratégique », J.A. / L'intelligent, n°2096, du 13 au 19 mars 2001.

³ « Khartoum redevient un voisin respectable », The Economist, Londres, Courrier International, 24/06/1999, n°451.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Cette coalition d'opposants au régime de Khartoum occupe jusqu'à présent les locaux de l'ambassade du Soudan¹ à Asmara.

B / La Somalie

Bien que le Premier ministre éthiopien Méles Zenawi assiste à l'intronisation de Abdiqasim, l'Ethiopie maintient une attitude équivoque vis-à-vis de l'élection de ce dernier ; pour preuve l'annulation en septembre 2000 de la visite programmée du nouveau président somalien par intérim. Au lieu de cela, le Président éthiopien se rend en Libye - y rencontrer Hussein Aydin - brisant ainsi les espoirs de réconciliation ou au moins de pourparlers menés à Addis-Abeba avec les leaders du Somaliland -Mohamed Egal- et du Puntland -Abdullahi Yusuf.

Dès septembre, des mouvements de troupes effectuent dans le sud les régions de Bay et Bakool ; il est fait état de divisions et de mécontentements au sein du mouvement de résistance Rahanwien piloté par l'Ethiopie (RRA). Ce dernier créé dans les années 1990 vise à contrer l'organisation extrémiste islamique, Al'Ittihad et les groupes d'oppositions somaliens et Oromo opérant sur la frontière commune.

Initialement, quand Méles Zenawi accède au pouvoir en 1991, il lance des tentatives pour engager des pourparlers de paix entre l'Ethiopie et la Somalie, pays qui ont en commun une frontière et des peuplades. L'origine du conflit entre ces deux pays n'est pas nouvelle, la guerre froide ne résoud rien. En effet, des armes arrivent en quantité provenant des Etats-Unis comme de l'Union Soviétique, ces deux leaders mondiaux qui se disputent la région. De plus, l'Ethiopie considère qu'en l'absence de pouvoir central, la frontière présente un risque en matière de sécurité c'est pourquoi depuis 1998 elle procède à diverses reprises à des incursions armées.

L'apparition du conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie, implique indirectement la Somalie. En 1999, l'Erythrée envoie des armes à Hussein Aydid pour les rebelles éthiopiens Oromo, installés à Qoriole près des sources du fleuve Shebelle et qui opère dans les régions de Bay et Bakool. Hussein Aydid et les groupes Oromo, à leur tour accusent l'Ethiopie d'être à l'origine des massacres et des kidnappings des leaders Oromo à

¹ Cette évolution est d'autant plus importante que le Soudan doit faire face à des problèmes intérieurs. Lire à ce sujet de Turner Mark, « Le pétrole met le feu aux poudres », Financial Times, Londres, Courier International, n°469, 28 / 10 / 1999.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Mogadiscio. Malgré les arrêts en juin des hostilités entre l'Erythrée et l'Ethiopie, le nouveau gouvernement ne peut que ressentir les effets du conflit.

C / Djibouti

S'agissant de l'acheminement de l'aide, la situation se complique. L'hebdomadaire sud-africain « Mail & Guardian », dans son édition quotidienne en ligne, relate le refus de l'Ethiopie d'utiliser le port érythréen d'Assab pour accélérer l'arrivée de l'aide alimentaire. Actuellement, le port de Djibouti reste le pivot du transit de l'aide aux populations affectées par la sécheresse en Ethiopie, mais aussi de façon générale dans la Corne de l'Afrique. Catherine Bertini, directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, estime que la capacité des ports de Djibouti et de Berbera « est insuffisante pour répondre aux besoins de plus en plus énormes », rapporte l'hebdomadaire sud-africain¹. A l'insuffisance de la capacité offerte par le port de Djibouti, il faut ajouter l'extrême confusion qui y règne à cause des nouveaux tarifs de manutention.

En effet, dans une dépêche publiée par l'Agence Djiboutienne d'Information (ADI), le Ministre annonce le 22 janvier 2001 que les augmentations de tarif décidées la semaine précédente, ne seront pas appliquées en ce qui concerne le trafic de marchandises vers l'Ethiopie². Djibouti prescrit des hausses de l'ordre de 150 %, mais le gouvernement recule immédiatement, sans même les appliquer. Dans le même temps, le gouvernement d'Ethiopie déclare opposer une fin de non-recevoir à l'augmentation des frais de manutention du transit import-export des marchandises assuré par le Port de Djibouti, annonce l'Agence Djiboutienne d'Information citant la BBC.

La chaîne de radio britannique indique que le ministère éthiopien des Affaires Etrangères qualifie de « violation de l'accord conclu entre les deux pays en 1999 »³, l'augmentation de 150 % des frais portuaires. Les redevances portuaires, entrées en vigueur le 15 janvier, fixent le coût de manutention à 2,5 dollars la tonne, contre 1 dollar US précédemment soit une augmentation de 250 %.

En parallèle, Djibouti tente de renouer le dialogue avec Asmara. Le président djiboutien effectue une visite officielle en Erythrée le 19 / 02 / 2001, de deux jours, afin de normaliser des relations entre les deux pays.

¹

² Ces hausses de tarifs sont confirmés par un communiqué de l'AFP, « Port de Djibouti : hausse de tarifs pour des importations éthiopiennes », J.A. / L'intelligent Online du 13 / 02 / 2001.

³

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Force est de constater que si Djibouti, le Soudan et la Somalie essayent plus ou moins de profiter du conflit Erythrée – Ethiopie, il n'en reste pas moins vrai que seule l'Ethiopie, et encore après un réel effort de renouveau, paraît en mesure de retrouver son rang de « leader » de la région : son rôle dans les siècles passés.

Conclusion

La guerre entre l'Erythrée et l'Ethiopie appartient donc bien à la catégorie des « guerres absurdes », elle ne profite à aucun de deux belligérants. Elle cause des milliers de morts inutiles¹, des centaines de milliers de déplacés, accentue les problèmes économiques et d'éducation. En un mot, la misère et la désolation se réinstallent dans cette région de la Corne de l'Afrique où elles ne sont que trop familières.

L'Erythrée, à qui rien ne permet d'avoir une réelle influence sur la région si ce n'est sa position maritime avantageuse tant sur la mer Rouge que par rapport à son voisin éthiopien pour qui elle reste un débouché maritime, fait preuve d'une réelle immaturité sur le plan international. Elle profite de ce conflit pour consolider sa cohésion nationale mais cette politique n'a qu'un temps. Aussi, doit-elle réellement s'attaquer à la résolution de ses vrais problèmes économiques, agricoles, éducatifs, etc.

Mais l'Ethiopie, qui peut légitimement, en raison de son histoire, mais aussi de son poids démographique et économique régional, espérer jouer un rôle moteur dans cette Afrique orientale, fait elle aussi preuve de beaucoup d'amateurisme en se laissant entraîner dans ce combat sans en mesurer les conséquences, sans savoir évaluer ses forces et ses faiblesses prétend ré-assumer son rôle de puissance dominante régionale.

Les tensions dans la Corne d'Afrique ne sont pas près de s'éteindre. Quand elle est forte, c'est-à-dire quand elle est unie, l'Ethiopie, est l'élément moteur de la Corne de l'Afrique : depuis la disparition de l'empire Ailé Sélassié en 1974, cette vieille nation ne joue plus le rôle que certains assimilent – d'une manière peut-être un peu rapide – à celui de gendarme régional. De plus, le pays qui a été démantelé par l'indépendance de l'Erythrée est aujourd'hui toujours menacé d'implosion tant les tensions internes sont présentes.

Comme ni la « petite » Erythrée, limitée par son faible poids démographique, ni la Somalie emportée par l'anarchie clanique et désespérément pauvre, ni Djibouti confrontée à des difficultés économiques et sociales ne peuvent prétendre remplacer l'ancien empire millénaire, la région demeure donc une poudrière tant que les équilibres traditionnels n'y sont pas reconstitués d'autant que le Soudan s'est « refait une santé diplomatique » en sortant de

¹ Lire de Tidiane Dich, « Cent vingt mille morts pour rien », J.A. / L'intelligent, n°2083, du 12 au 18 décembre 2000.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

l'isolement dans lequel les Etats-Unis¹ le confinaient grâce à leurs alliés érythréen et éthiopien.

La seule note positive est que ce conflit extrêmement meurtrier a eu l'avantage de sensibiliser les grandes instances internationales émues d'ailleurs moins par les drames humanitaires que par l'instabilité régionale. Cette région présente, en effet, un intérêt stratégique sur le plan des flux maritimes mondiaux.

Il faudra attendre encore avant que l'Ethiopie ne reprenne son rôle de locomotive de la région, car force est de constater qu'elle seule, dans la Corne de l'Afrique, peut prétendre jouer ce rôle et que la stabilité ne revienne dans cette sous-région de l'Afrique.

¹ Lire Roland Marchal : « le Soudan au cœur du conflit érythro-éthiopien », Politique africaine. Paris n°74, juin 1999.

Annexe 1 : Résolution 390 de l'ONU

TITRE: LA RESOLUTION 390 (V) DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE NATIONS-UNIES RELATIVE A L'ERYTHREE. 2 DECEMBRE 1950.

Attendu qu'en vertu du paragraphe 3 de l'Annexe XI du Traité de paix de 1947 avec l'Italie, les puissances intéressées sont convenues d'accepter la recommandation de l'Assemblée Générale sur le sort des anciennes colonies italiennes en Afrique et de prendre les mesures appropriées pour les mettre a exécution.

Attendu qu'en vertu du paragraphe 2 de cette Annexe XL, le sort de ces colonies doit être réglé en tenant compte des aspirations et du bien-être des habitants, ainsi que des exigences de la paix et de la sécurité, et en prenant en considération les vues des gouvernements intéressés.

En conséquence :

L'Assemblée Générale tenant compte des rapports de la Commission des Nations Unies pour l'Erythrée et la Commission intérimaire, et, tenant compte:

- a) Des aspirations et du bien-être des habitants de l'Erythrée ainsi que des opinions des différents groupements raciaux, religieux et politiques des provinces du territoire et de l'aptitude de la population à se gouverner elle-même.
- b) Des intérêts de la paix et de la sécurité en Afrique orientale;
- c) Des droits et des revendications de l'Ethiopie motivés par des considérations géographiques, historiques, ethniques ou économiques, et tout spécialement du besoin légitime de l'Ethiopie d'avoir un accès suffisant à la mer.

Prenant en considération qu'il importe de faire en sorte que les communautés étrangères continuent à collaborer au développement économique de l'Erythrée:

Reconnaissant que le règlement du sort de l'Erythrée doit avoir pour base son étroite association politique et économique de celle-ci avec l'Ethiopie ; et Désirant que cette association assure intégralement aux habitants de l'Erythrée le respect et la sauvegarde de leurs institutions, de leurs traditions, de leurs religions et de leurs langues, ainsi que le maximum d'autonomie réalisable, tout en respectant la Constitution, les institutions, les traditions, ainsi que le statut international et l'identité de l'Empire d'Ethiopie.

Annexe 2 : Extrait de la constitution éthiopienne

TITRE: LA CONSTITUTION ETHIOPIENNE. (extrait)

SOURCE : Traduction en anglais de la Constitution écrite en amharique.

ARTICLE 47: «Les Etats-Membres de la République Démocratique Fédérale.»

§3: Le droit pour toute nation, nationalité ou peuple de former son propre état peut être exercé selon les conditions suivantes:

- (a) Lorsque la demande de création a été approuvée à la majorité par 2/3 des membres du Conseil d'Etat, et qu'elle a été présentée par écrit;
- (b) Lorsque le Conseil qui a reçu la demande a organisé un référendum dans une période d'un an afin de le proposer à la nation, nationalité ou peuple qui a fait la demande de création
- (c) Lorsque la demande a reçu la majorité des votes en sa faveur au cours du référendum;
- (d) Lorsque le Conseil d'Etat aura transféré ses pouvoirs à la nation, nationalité ou peuple qui l'a demandé ; et
- (e) Lorsque le nouvel état ainsi créé par référendum, sans autres questions supplémentaires, deviendra directement membre de la République Démocratique Fédérale d'Ethiopie.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Annexe 3 : Extrait de loi

TITRE: LES DROITS DES NATIONS, NATIONALITES ET PEUPLES

ARTICLE 39:

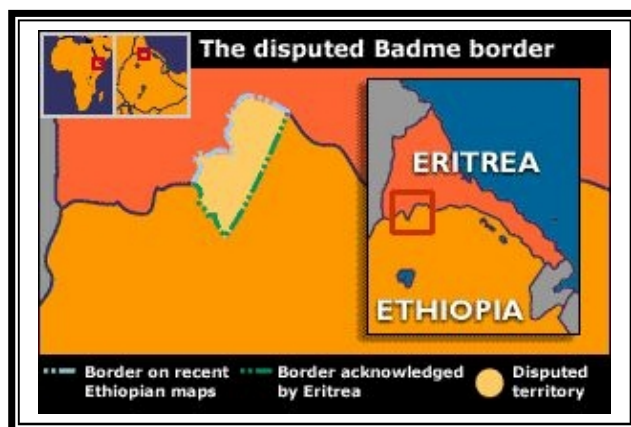
§1 : Chaque nation, nationalité ou peuple en Ethiopie a le droit incondtionnel à l'autodétermination, incluant le droit à la sécession.

[...]

§5 : Une nation, nationalité ou peuple selon la définition de cette Constitution, est un groupe d'individus qui ont ou partagent en grande partie une culture commune, ou des coutumes identiques, une compréhension mutuelle dans le langage, une croyance dans une même religion ou des identités similaires, et qui habitent dans un territoire identifiable et contigu.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

Annexe 4 : Cartes



Annexe 5 : Cartes (suite)



Annexe 6 : Le surarmement de deux pays pauvres parmi les pauvres

De la quinzaine de conflits qui ensanglantent ou ont ensanglanté le continent africain, la guerre érythro-éthiopienne est de loin la plus conventionnelle. Elle oppose deux armées régulières sur des lignes de fronts.

Derrière des champs de mines, des tranchées ou des murets, qui courent sur des dizaines de kilomètres, ou encore dans des bunkers creusés à même la roche des montagnes, combattent des fantassins équipés de kalachnikovs, de mortiers et de mitrailleuses lourdes, largement approvisionnés en munitions achetées en Europe de l'Est et en Chine. Plus en profondeur, des pièces d'artillerie, dont des orgues de Staline et des chars enterrés sont disséminés, en liaison radio permanente avec les avant-postes et la logistique, omniprésente, sans oublier aviation et DCA, selon un schéma militaire classique.

Les deux pays disposent d'un arsenal d'origine soviétique, datant des années 70 et 80, hérité des livraisons d'armes massives au régime militaire du colonel Mengistu.

Sur le papier, l'Éthiopie est la plus puissante, avec 250000 hommes, plus de 150 chars T-54 et T-55, une trentaine de chasseurs Mig-21 et Mig-23, auxquels viennent s'ajouter depuis décembre 1998, des appareils ultramodernes : 8 bombardiers Sukoï-27 et des hélicoptères d'attaque MI-24 et MI-35. Cette flotte, pilotée en grande partie par des mercenaires russes et ukrainiens, assure à Addis-Abeba la suprématie aérienne, Asmara ne disposant que d'une dizaine d'avions d'entraînement italiens et finlandais, et 8 à 10 intercepteurs MI-29 achetés l'an dernier. L'Éthiopie débourse pour ses dépenses d'armement plus de 500 millions de dollars.

L'armée érythréenne compte également bien moins de blindés et de canons mais ses 150000 soldats et soldates (dont un tiers d'ex-combattants de la guerre d'indépendance, remobilisés, et un tiers de conscrits) pallient cette infériorité par des moyens de communication et d'observation sophistiqués, un meilleur entretien des matériels et enfin une mobilité et une cohésion nettement supérieures à celles des Éthiopiens, et ce grâce à un encadrement militaire aguerri. Pour ce faire, Asmara n'hésite pas à dépenser pour s'armer 90 millions de dollars en achats d'armes russes et au moins 150 millions de dollars pour des armes et munitions provenant d'autres pays d'Europe de l'Est.

Annexe 7 : Agreement between the Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia

Text of Agreement between Eritrea and Ethiopia to be signed in Algiers, 12 Dec 2000

The Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia (the "parties"), reaffirming their acceptance of the Organization of African Unity ("OAU") Framework Agreement and the Modalities for its Implementation, which have been endorsed by the 35th ordinary session of the Assembly of Heads of State and Government, held in Algiers, Algeria, from 12 to 14 July 1999, recommitting themselves to the Agreement on Cessation of Hostilities, signed in Algiers on 18 June 2000, welcoming the commitment of the OAU and the United Nations, through their endorsement of the Framework Agreement and Agreement on Cessation of Hostilities, to work closely with the international community to mobilize resources for the resettlement of displaced persons, as well as rehabilitation and peacebuilding in both countries, have agreed as follows:

Article 1

1. The parties shall permanently terminate hostilities between themselves. Each party shall refrain from the threat or use of force against the other.
2. The parties shall respect and fully implement the provisions of the Agreement on Cessation of Hostilities.

Article 2

1. In fulfilling their obligations under international humanitarian law, including the 1949 Geneva Conventions relative to the protection of victims of armed conflict ("1949 Geneva Conventions"), and in cooperation with the International Committee of the Red Cross, the parties shall without delay, release and repatriate all prisoners of war.
2. In fulfilling their obligations under international humanitarian law, including the 1949 Geneva Conventions, and in cooperation with the International Committee of the Red Cross, the parties shall without delay, release and repatriate or return to their last place of residence all other persons detained as a result of the armed conflict.
3. The parties shall afford humane treatment to each other's nationals and persons of each other's national origin within their respective territories.

Article 3

1. In order to determine the origins of the conflict, an investigation will be carried out on the incidents of 6 May 1998 and on any other incident prior to that date which could have contributed to a misunderstanding between the parties regarding their common border, including the incidents of July and August 1997.
2. The investigation will be carried out by an independent, impartial body appointed by the Secretary General of the OAU, in consultation with the Secretary General of the United Nations and the two parties.
3. The independent body will endeavor to submit its report to the Secretary General of the OAU in a timely fashion.
4. The parties shall cooperate fully with the independent body.
5. The Secretary General of the OAU will communicate a copy of the report to each of the two parties, which shall consider it in accordance with the letter and spirit of the Framework Agreement and the Modalities.

Article 4

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

1. Consistent with the provisions of the Framework Agreement and the Agreement on Cessation of Hostilities, the parties reaffirm the principle of respect for the borders existing at independence as stated in resolution AHG/Res. 16(1) adopted by the OAU Summit in Cairo in 1964, and, in this regard, that they shall be determined on the basis of pertinent colonial treaties and applicable international law.
2. The parties agree that a neutral Boundary Commission composed of five members shall be established with a mandate to delimit and demarcate the colonial treaty border based on pertinent colonial treaties (1900, 1902 and 1908) and applicable international law. The Commission shall not have the power to make decisions *ex aequo et bono*.
3. The Commission shall be located in the Hague.
4. Each party shall, by written notice to the United Nations Secretary General, appoint two commissioners within 45 days from the effective date of this agreement, neither of whom shall be nationals or permanent residents of the party making the appointment. In the event that a party fails to name one or both of its party-appointed commissioners within the specified time, the Secretary-General of the United Nations shall make the appointment.
5. The president of the Commission shall be selected by the party-appointed commissioners or, failing their agreement within 30 days of the date of appointment of the latest party-appointed commissioner, by the Secretary-General of the United Nations after consultation with the parties. The president shall be neither a national nor permanent resident of either party.
6. In the event of the death or resignation of a commissioner in the course of the proceedings, a substitute commissioner shall be appointed or chosen pursuant to the procedure set forth in this paragraph that was applicable to the appointment or choice of the commissioner being replaced.
7. The UN Cartographer shall serve as Secretary to the Commission and undertake such tasks as assigned to him by the Commission, making use of the technical expertise of the UN Cartographic Unit. The Commission may also engage the services of additional experts as it deems necessary.
8. Within 45 days after the effective date of this Agreement, each party shall provide to the Secretary its claims and evidence relevant to the mandate of the Commission. These shall be provided to the other party by the Secretary.
9. After reviewing such evidence and within 45 days of its receipt, the Secretary shall subsequently transmit to the Commission and the parties any materials relevant to the mandate of the Commission as well as his findings identifying those portions of the border as to which there appears to be no dispute between the parties. The Secretary shall also transmit to the Commission all the evidence presented by the parties.
10. With regard to those portions of the border about which there appears to be controversy, as well as any portions of the border identified pursuant to paragraph 9 with respect to which either party believes there to be controversy, the parties shall present their written and oral submissions and any additional evidence directly to the Commission, in accordance with its procedures.
11. The Commission shall adopt its own rules of procedure based upon the 1992 Permanent Court of Arbitration Option Rules for Arbitrating Disputes between Two States. Filing deadlines for the parties' written submissions shall be simultaneous rather than consecutive. All decisions of the Commission shall be made by a majority of the commissioners.
12. The Commission shall commence its work not more than 15 days after it is constituted and shall endeavor to make its decision concerning delimitation of the border within six months of its first meeting. The Commission shall take this objective into consideration

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

when establishing its schedule. At its discretion, the Commission may extend this deadline.

13. Upon reaching a final decision regarding delimitation of the borders, the Commission shall transmit its decision to the parties and Secretaries General of the OAU and the United Nations for publication, and the Commission shall arrange for expeditious demarcation.
14. The parties agree to cooperate with the Commission, its experts and other staff in all respects during the process of delimitation and demarcation, including the facilitation of access to territory they control. Each party shall accord to the Commission and its employees the same privileges and immunities as are accorded to diplomatic agents under the Vienna Convention on Diplomatic Relations.
15. The parties agree that the delimitation and demarcation determinations of the Commission shall be final and binding. Each party shall respect the border so determined, as well as the territorial integrity and sovereignty of the other party.
16. Recognizing that the results of the delimitation and demarcation process are not yet known, the parties request the United Nations to facilitate resolution of problems which may arise due to the transfer of territorial control, including the consequences for individuals residing in previously disputed territory.
17. The expenses of the Commission shall be borne equally by the two parties. To defray its expenses, the Commission may accept donations from the United Nations Trust Fund established under paragraph 8 of Security Council Resolution 1177 of 26 June 1998.

Article 5

1. Consistent with the Framework Agreement, in which the parties commit themselves to addressing the negative socio-economic impact of the crisis on the civilian population, including the impact on those persons who have been deported, a neutral Claims Commission shall be established. The mandate of the Commission is to decide through binding arbitration all claims for loss, damage or injury by one Government against the other, and by nationals (including both natural and juridical persons) of one party against the Government of the other party or entities owned or controlled by the other party that are (a) related to the conflict that was the subject of the Framework Agreement, the Modalities for its Implementation and the Cessation of Hostilities Agreement, and (b) result from violations of international humanitarian law, including the 1949 Geneva Conventions, or other violations of international law. The Commission shall not hear claims arising from the cost of military operations, preparing for military operations, or the use of force, except to the extent that such claims involve violations of international humanitarian law.
2. The Commission shall consist of five arbitrators. Each party shall, by written notice to the United Nations Secretary General, appoint two members within 45 days from the effective date of this agreement, neither of whom shall be nationals or permanent residents of the party making the appointment. In the event that a party fails to name one or both of its party-appointed arbitrators within the specified time, the Secretary-General of the United Nations shall make the appointment.
3. The president of the Commission shall be selected by the party-appointed arbitrators or, failing their agreement within 30 days of the date of appointment of the latest party-appointed arbitrator, by the Secretary-General of the United Nations after consultation with the parties. The president shall be neither a national nor permanent resident of either party.
4. In the event of the death or resignation of a member of the Commission in the course of the proceedings, a substitute member shall be appointed or chosen pursuant to the

procedure set forth in this paragraph that was applicable to the appointment or choice of the arbitrator being replaced.

5. The Commission shall be located in The Hague. At its discretion it may hold hearings and conduct investigations in the territory of either party, or at such other location as it deems expedient.
6. The Commission shall be empowered to employ such professional, administrative and clerical staff as it deems necessary to accomplish its work, including establishment of a Registry. The Commission may also retain consultants and experts to facilitate the expeditious completion of its work.
7. The Commission shall adopt its own rules of procedure based upon the 1992 Permanent Court of Arbitration Option Rules for Arbitrating Disputes between Two States. All decisions of the Commission shall be made by a majority of the commissioners.
8. Claims shall be submitted to the Commission by each of the parties on its own behalf and on behalf of its nationals, including both natural and juridical persons. All claims submitted to the Commission must be filed no later than one year from the effective date of this agreement. Except for claims submitted to another mutually agreed settlement mechanism in accordance with paragraph 17 or filed in another forum prior to the effective date of this agreement, the Commission shall be the sole forum for adjudicating claims described in paragraph 1 or filed under paragraph 9 of this Article, and any such claims which could have been and not submitted by that deadline shall be extinguished, in accordance with international law.
9. In appropriate cases, each party may file claims on behalf of persons of Eritreans or Ethiopian origin who may not be its nationals. Such claims shall be considered by the Commission on the same basis as claims submitted on behalf of that party's nationals.
10. In order to facilitate the expeditious resolution of these disputes, the Commission shall be authorized to adopt such methods of efficient case management and mass claims processing as it deems appropriate, such as expedited procedures for processing claims and checking claims on a sample basis for further verification only if circumstances warrant.
11. Upon application of either of the parties, the Commission may decide to consider specific claims, or categories of claims, on a priority basis.
12. The Commission shall commence its work not more than 15 days after it is constituted and shall endeavor to complete its work within three years of the date when the period for filing claims closes pursuant to paragraph 8.
13. In considering claims, the Commission shall apply relevant rules of international law. The Commission shall not have the power to make decisions *ex aequo et bono*.
14. Interest, costs and fees may be awarded.
15. The expenses of the Commission shall be borne equally by the parties. Each party shall pay any invoice from the Commission within 30 days of its receipt.
16. The parties may agree at any time to settle outstanding claims, individually or by categories, through direct negotiation or by reference to another mutually agreed settlement mechanism.
17. Decisions and awards of the Commission shall be final and binding. The parties agree to honor all decisions and to pay any monetary awards rendered against them promptly.
18. Each party shall accord to members of the Commission and its employees the privileges and immunities that are accorded to diplomatic agents under the Vienna Convention on Diplomatic Relations.

Article 6

1. This agreement shall enter into force on the date of signature.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Éthiopie.

2. The parties authorize the Secretary General of the OAU to register this agreement with the Secretariat of the United Nations in accordance with article 102(1) of the Charter of the United Nations.

Bibliographie thématique.

1- Ouvrages généraux

- BONIFACE Pascal, « Dictionnaire des Relations Internationales », éd. HATIER, Paris ; avril 1996.
- MONTBRIAL Thierry, JACQUET Pierre « RAMSES 00 », éd DUNOT, Paris ; septembre 1999.
- Bilan du Monde édition 2001, éd. Le Monde.

2- Ouvrages sur la Corne de l'Afrique

- ALLAFORT Sous-lieutenant David, « La guerre Erythrée – Ethiopie », Mémoire présenté en mai 2000 aux Ecoles de Coëtquidan.
- CHOMSKY Noam, « The New Military Humanism : lessons from Kosovo », Courage Press, Monroe ME, 1999.
- FONTRIER Marc, « La Chute de la junte militaire éthiopienne 1987-1991 », L'Harmattan, Paris ; janvier 2000.
- KOWAL Fanny, « Quelles relations avec les pays situés dans la zone du détroit de Bab-el-Mandeb ? », in Avis et Rapports du Conseil Economique et Social N°15, Les Editions des Journaux Officiels ; juillet 1999.
- LE HOUEROU Fabienne, « Ethiopie – Erythrée », L'Harmattan, Paris ; 2000.
- ETIENNE Louis, NERAC Henri, SAMPIERI Luigi, LUGAN Bernard, « L'Afrique réelle », n°23-24, printemps-été 1999.

3- Articles tirés de la presse écrite

- ADAM Bernard, « Vers un meilleur contrôle du commerce de mort. Armes légères, destructions massives », Le Monde diplomatique, avril 1998, p. 10.
- AFEWERKI Issayas, « Erythrée, en attendant l'indépendance », Politique Internationale, n°56, juin 1992, pp.225-237.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

- ANDUALEM Abebe, « Troop redeployment fails after peace treaty ens war, 'Misunderstanding' to blame, says UN », Independent, 23 janvier 2001.
- BARBENCEY Pierre, « Ethiopie – Erythrée, de l'or, des ports et des bombes... », L'Humanité, jeudi 18 1998.
- BERG Eugène, SADA Hugo, « Perspectives africaines – Erythrée – Ethiopie : paix ou trêve », Défense Nationale, n°8/9, juillet 2000, pp. 130-143, 177-179.
- BRUNEL Sylvie, « Une catastrophe peu naturelle : famine manipulée en Ogaden », Le Monde diplomatique (www.monde-diplomatique.fr), août 2000, p. 9.
- CHAIGNEAU Pascal, « Afrique Sub-saharienne, les dures lois de l'afro-réalisme », CCE international, février 2001, n°490.
- CHATAIN Jean, « Corne de l'Afrique. Ethiopie-Erythrée : combat entre les frères ennemis », Le web de l'Humanité, 6 juin 1998.
- CLAPHAM Christopher, « Guerre et construction de l'Etat dans la Corne de l'Afrique », Critique Internationale, n°9 octobre 2000, pp. 93-111.
- CLAPHAM Christopher, « The Horn of Africa : consequences of insurgency », Africa Insight, n°4, 1993, pp. 184-189.
- DELSOL Colette, « Un accord de paix en attendant le traité », Les Nouvelles d'Addis.
- DELSOL Colette, « Somalie-Ethiopie : Que signifient ces relations houleuses via Djibouti », Extrait des Nouvelles d'Addis, n°21, janvier – février 2001.
- FOURRIERE Sylvain , « Erythrée – Ethiopie : un an de guerre », Afrique contemporaine, avril-juin 1999, n°190, éd La documentation Française.
- GOLOVLEV Alain, « Assab, port sous influence », Courier International, n° 401, 09 juillet 2000.
- GOUGH David, « Les juifs éthiopiens en colère contre Israël », Mail&Guardian, Courier International, n°504, du 29 juin au 5 juillet 2000, p. 38.
- HENCE Paul, « La question érythréenne », Géopolitique Africaine, Paris, Hiver 2000/2001, n°1.
- IOUSSINE Maxime, MIKHEÏN Vladimir, TCHARODEÏEV Guennandi, « Les généraux russes gagnent la guerre contre l'Erythrée », Izvestia, Moscou, Courier International, n°500, du 31 mai au 7 juin 2000.
- JACOB Pierre, « Guerres ethniques dans la corne de l'Afrique : l'Ethiopie au bord du gouffre », Défense nationale, n° , pp. 109-120.
- KHEIR Elie, « Les enjeux de la Corne de l'Afrique », Le débat stratégique, n°39, 1 juillet 1998, pp. 3-4.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

- KIERAN Murray, « La guerre reprend entre Ethiopie et Erythrée », Yahoo ! Actualités, vendredi 12 mai 2000.
- KOWAL Fanny, « Quelles relations avec les pays situés dans la zone du détroit de Bal-El-Mandeb ? », Conseil économique et social, n°15, 1999, pp. 1-159.
- LABROUSSE Henri, « La fin d'un conflit en mer Rouge », Défense Nationale, avril 2000.
- LABROUSSE Henri, « L'enclavement de l'Ethiopie », Défense Nationale, décembre 1999, pp. 137-145.
- LABROUSSE Henri, « Le règlement du conflit des îles Hanish », Défense Nationale, février 1999.
- LABROUSSE Henri, « Un foyer de tensions en mer Rouge », Défense Nationale, avril 1995.
- LECLERE Marie-Françoise, « Un voyage en Abyssinie au XVIIIème siècle raconté ‘à la manière de ...’ par RUFFIN Jean-Christophe », Le Point, Littérature, n°1287, p. 116.
- LE HOUEROU Fabienne, « Ethiopie - Erythrée : l'enlisement ? », Défense, n°85, septembre 1999, pp. 14-21.
- LE HOUEROU Fabienne, « Ethiopie - Erythrée : une guerre d'honneur », Entretien avec le Président érythréen AFEWERKI Assayas, Défense, n°83, mars 1999, pp. 22-29.
- LEMOINE Maurice, « Corne de l'Afrique en conflit », Le Monde diplomatique, juillet 2000, p. 20.
- LEYMARIE Philippe, « Espoirs de renaissance, dérive d'un continent : ces guerres qui usent l'Afrique », Le Monde diplomatique, avril 1999, pp. 16-17.
- MOGUS Martha, « Horn 'hiccup' on path to peace », BBC News, Tuesday 16 January 2001.
- MONIER Claude, « Erythrée : naissance d'une nation », Défense Nationale, n°12, 1993, pp. 177-179.
- PENINOU Jean-Louis, « Un engrenage meurtrier dans la Corne de l'Afrique : Guerre absurde entre l'Ethiopie », Le Monde diplomatique, juillet 1998, p. 15.
- PENINOU Jean-Louis, « Grandes manœuvres autour du Soudan », Le Monde diplomatique, juillet 1997, p. 8.
- PENINOU Jean-Louis, « Conflit autour des îles Hannish, veillée d'armes en mer Rouge », Le Monde diplomatique, juillet 1996, p. 24.
- PENINOU Jean-Louis, « Entre l'Ethiopie et l'Erythrée : aux origines du conflit », Le Monde diplomatique, juillet 1998, p. 15.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

- PENINOU Jean-Louis, « Les ambitions cachées d'Addis-Abeba : Ethiopie – Erythrée, une paix en trompe l'œil », *Le Monde diplomatique*, juillet 2000, p. 20.
- ROSETA, « Le maintien de la paix et la sécurité en Afrique. Enseignements tirés du colloque de Lisbonne », *Union de l'Europe occidentale*, n°1648, 19 mai 1999, pp. 1-30.
- SADA Hugo, « Erythrée – Ethiopie : paix ou trêve ? », *Défense nationale*, n°8/9 août - septembre 2000, pp. 177-179.
- SADA Hugo, « Le navrant conflit entre l'Erythrée et l'Ethiopie », *Défense nationale*, n°8/9 août - septembre 1998, pp. 189-190.
- SADA Hugo, « Erythrée : indépendances et difficultés », *Défense nationale*, n°6, 1993, pp. 181-184.
- SELATE Ghäïma, « Enjeu et coût : une guerre dans la Corne de l'Afrique », *Perspectives Stratégiques*.
- SOLER Francis, « L'Ethiopie et l'Erythrée commencent à percevoir les dividendes de la paix », *Le Monde économie*, 05 février 2001.
- SYFIA Burundi, « Erythrée – Ethiopie : une lutte pour la suprématie industrielle. ».
- TSHYEMBE, « L'ex-Zaire convoité par ses voisins. Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs », *Le Monde diplomatique*, janvier 1999, pp. 10-11.
- TURNER Mark, « Le pétrole met le feu aux poudres », *Financial Times*, Londres, *Courier International*, n°469, 28 octobre 1999 ;
- VENDIERES André, « Erythrée – Ethiopie ».
- VERONESE Pietro, « Un million d'Erythréens jetés sur les routes », *La Repubblica*, Roma, *Courier International*, n°499, du 25 au 31 mai 2000, p. 42.
- VESCOUACCI Nicolas, « Révolution de palais et pétrodollars. Le Soudan veut briser son isolement », *Le Monde diplomatique*, mars 2000, p. 22.
- VICK Karl, « La famine oubliée », *The Washington Post*, *Courier International*, du 20 au 26 avril 2000, n°494.
- VICK Karl, « Une piqûre de moustique à l'origine de la guerre fratricide », *The Washington Post*, *Courier International*, 18 février 1999, n°433.
- WAAL (de) Alex, « Crises africaines et interventions internationales. En toute impunité humanitaire », *Le Monde diplomatique*, avril 1998, p. 32.
- « Erythrée : des frontières à problèmes », *Tendances*, n°73, 23 juin 1998.
- « Ethiopie : alerte à la famine et 'autosuffisance' », *Tendances*, n°36, 17 septembre 1997.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

- « Eritrean regime recommences massive forced conscription », Walta Information Center, Addis-Abeba, January 24, 2001.
- « *Le président de Djibouti en visite officielle en Erythrée* », J.A. / L'intelligent Online du 19 février 2001.
- « *Port de Djibouti : hausse de tarifs pour des importations éthiopiens* », J.A. / L'intelligent Online du 13 février 2001.
- « *L'Ethiopie et l'Erythrée prêtes à redéployer leurs troupes* », Panafrican News Agency (Dakar), Dakar, Sénégal, Februar 8, 2001.
- « *Addis-Abeba et Asmara acceptent la Zone Provisoire de Sécurité* », Panafrican News Agency (Dakar), Addis-Abeba, Ethiopie, Februar 7, 2001.
- « *La mission des Nations unies dévoile ses plans de redéploiement* », Panafrican News Agency, Dakar, Sénégal, January 31, 2001.
- « *La mission des Nations unies dévoile ses plans de redéploiement* », Panafrican News Agency, Dakar, Sénégal, January 31, 2001.
- « *La zone de sécurité divise l'Ethiopie et l'Erythrée* », Panafrican News Agency, Addis-Abeba, Ethiopie, January 4, 2001.
- « *L'Ethiopie accuse l'Erythrée de violer l'accord de paix* », Panafrican News Agency, Addis-Abeba, Ethiopie, December 30, 2000.
- « *Retrait des troupes belligérantes de la frontière* », Panafrican News Agency, Addis-Abeba, Ethiopie, December 28, 2000.
- « *Prochain déploiement de 4200 soldats des Nations unies* », Panafrican News Agency, Addis-Abeba, Ethiopie, September 18, 2000.
- « *Une guerre inepte dans la Corne d'Afrique* », Courier International, 30 mai 2000, n°499.
- « *Les troupes éthiopiennes aux portes d'Asmara* », Courier International, 23 mai 2000, n°498.
- « *Le pire est encore à venir* », Courier International, 18 avril 2000, n°493.
- « *Les Blancs ont largué le continent* », Journal du Jeudi, Oudagoudou, Courier International, n°470, 04 novembre 1999.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

- « Khartoum redevient un voisin « respectable » », The Economist, Londres, Courier International, n°451, 24 juin 1999.
- « *La Corne de l'Afrique en crise* », L'Afrique réelle n°23-24, printemps - été 1999.
- « *L'interminable guerre des tranchées* », Le Point, n°1445, 26 mai 2000, p. 88.
- « *Les limites du plan de paix* », Le Point, n°1449, 23 juin 2000, p. 30.
- « *Djibouti dans l'œil du cyclone* », Le Point, n°1378, 13 février 1999, p. 21.
- « *La guerre des ex-alliés* », Le Point, n°1342, 06 juin 1998, p. 32.
- « *L'Erythrée fait ses comptes* », Le Point, n°1281, 05 avril 1997, p. 24.
- « *L'encerclement américain* », Le Point, n°1233, 04 mai 1996, p. 30.
- « L'Erythrée et ses réfugiés : la fin de l'état de grâce », Marché tropicaux et méditerranéens, n°2622, 09 février 1996, p.260-261.

4- Documents officiels

- Conseil européen de Santa Maria da Fera (19-20 juin 2000), Documents d'actualité internationale, n°15, 01 août 2000, pp 501-613.
- Agreement between the Government of the State of Eritrea and the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia.
- DISTEFANO Giovanni, « La sentence arbitrale du 9 octobre 1998 dans l'affaire du différend insulaire avec le Yémen et l'Erythrée », Revue générale de droit internationale, n°4, 1999, pp. 851-890.

5- Sites Internet

- les Nouvelles D'Addis :
<http://www.membres.tripod.fr/lesNouvelles>
<http://www.lesnouvelles.org>
- Géopolitique :
<http://www.afriquepluriel.ch>
- Horn of Africa :
<http://www.allafrica.com>
- Cartographie :
<http://www.geoscopie.com>

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

- Independent :
<http://www.independent.co.uk/news/World/Africa/>
- Walta Information Center :
<http://www.telecom.net.et/~walta/ennews/>
- British Broadcasting Challenge :
<http://www.news.bbc.co.uk/hi/english/world/africa/>
- World Fact Book de la CIA :
<http://www.ocdi.gov/cia/publication/factbook/index.thml>
- <http://www.cbs.nl/en/services/link/default.asp>
- Centre d'Etudes d'Afrique Noire de l'IEP de Bordeaux :
<http://www.cean-u-bordeaux.fr/>
- Médecins du Monde :
<http://www.medecinsdumonde.org>
- Affaires étrangères :
- L'Humanité :
<http://www.humanité.presse.fr>
- Le Monde :
<http://www.lemonde.fr>
- Courrier International :
<http://www.courrierinternational.com/numerous/...>
- Addis Tribune :
<http://www.addistribune.com/archives>
- Les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé :
<http://www.who.int/whr/2000/en/statistics.htm>
- Rapport de l'OCDE :
<http://www.oecd.org/>
- Population et coordonnées de toutes les villes de plus de 100 000 habitants :
<http://www.un.org/Depts/unsd/demog/ctry/thm>

6- Sources orales

- ◆ Monsieur François GUALME.
- ◆ Monsieur Pascal CHAIGNEAU.

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

- ◆ Interview de Jacques DEWATRE, ambassadeur de France en Ethiopie, Addis-Abeba, 23 juin 2000, propos recueillis par LETERRIER Alain.
- ◆ Extrait des Nouvelles d'Addis, n° 21, janvier-février 2001 sur <http://www.lesbouvelles.org>, Communiqué du ministère érythréen des Affaires étrangères, « Un accord de paix va être signé à Alger », Asmara, 4 décembre 2000.
- ◆ Entretien avec DELSOL Colette, « Les Nouvelles d'Addis pour M2DIA-1, Tanger, 12 décembre 2000, propos recueillis par BROUSSEL Pierre.

Table des matières

SOMMAIRE	2
FICHE DE PRESENTATION	3
GLOSSAIRE	4
INTRODUCTION	5
1^{ERE} PARTIE : UNE « GUERRE ABSURDE » ENTRE COUSINS : UN NAIN CONTRE UN GEANT	9
CHAPITRE 1 : UN RAZ-DE-MAREE ERYTHREEN	9
I / Une « drôle de guerre » de mai 1998 à février 1999.....	11
II / Une guerre de non-retour de février 1999 à avril 2000	12
A / L’Ethiopie butte sur les lignes de défense érythréenne.....	13
B / Mars, avril et mai 1999, l’Ethiopie s’assure de la suprématie aérienne.....	14
C / Les deux belligérants sont fatigués.....	14
CHAPITRE 2 : UN SURSAUT ETHIOPIEN VICTORIEUX « PARADOXAL »	15
I / La revanche éthiopienne.....	15
A / Le « droit des pauvres à faire la guerre eux aussi »	15
B / L’Ethiopie à 90 km de la capitale érythréenne	16
II / La présence de généraux russes.....	18
A / Une présence tout à fait légale.....	18
B / Des mercenaires de chaque côté de la frontière.....	19
C / Un climat diplomatique très tendu	19
CHAPITRE 3 : UNE « PAIX » SIGNEE A ALGER LE 12 DECEMBRE 2000	20
I / Sur le chemin de la paix.....	20
II / Enfin une « paix »	22
A / Une paix imposée par la communauté internationale	22
B / Recherche des origines du conflit	23
C / Recherche de frontières	23
D / Recherche des dédommagements	24
E / Recherche d’un dialogue pour aller de l’avant	24
2^{EME} PARTIE : AUX ORIGINES DU CONFLIT : DE LA PARENTHESE ITALIENNE AUX AMBITIONS DES PROTAGONISTES	26
CHAPITRE 1 : DE L’INFLUENCE DE L’ITALIE	26
I / De l’influence italienne sur l’Erythrée	27
A / Des Bachi Bouzouk aux ascari	27
B / Les ascari conquérants fixateurs de frontières.....	29
C / Les ascari fondateurs de la nation érythréenne.....	30
II / De l’influence italienne sur l’Ethiopie.....	31
CHAPITRE 2 : LA NAISSANCE DE LA NATION ERYTHREENNE	32
I / Un siècle de dominations successives 1890 – 1990.....	32
A / La période italienne 1890 - 1941	32
B / La période britannique 1941 - 1952	33
C / Le période éthiopienne 1952 – 1990	34
II / La jeunesse érythréenne et ses nombreux faux pas	35
A / Le conflit autour des îles Hanish.....	35
B / Des rivalités économiques au pourrissement des échanges.....	37
CHAPITRE 3 : DROLE DE GUERRE AUX AMBITIONS DIFFERENTES	39
I / Des ambitions territoriales à la survie	39
II / Les ambitions « cachées » d’Addis-Abeba.....	40
3^{EME} PARTIE : LES PERSPECTIVES : UNE PAIX EN « TROMPE-L’ŒIL »	42
CHAPITRE 1 : UN ACCORD DE PAIX EN ATTENDANT UN TRAITE A APPLIQUER	42
I / Des désaccords persistants un peu plus d’un mois après la signature de paix	42
A / Du redéploiement des forces érythréennes	43

Le conflit « inter-étatique » entre l'Erythrée et l'Ethiopie.

B / Du déploiement des Casques bleus	44
C / Des troupes érythréennes re-mobilisées.....	45
II / La montée de l'opposition en Erythrée.....	46
III / Des relations tendues entre la Somalie et Addis-Abeba via Djibouti en ce début d'année 2001	48
CHAPITRE 2 : DES ECONOMIES SAIGNEES A BLANC RELANCEES PAR L' AIDE INTERNATIONALE	49
I / En Erythrée.....	50
II / En Ethiopie.....	51
III / Un espoir avec les premiers financements internationaux.....	52
A / En Erythrée, en faveur des petites gens.....	53
B / En Ethiopie, en faveur de la démobilisation.....	53
CHAPITRE 3 : UNE « NOUVELLE » CONFIGURATION REGIONALE SUITE AU CONFLIT	54
I / Des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés.....	54
A / Des régions désertées.....	55
B / Une migration forcée.....	56
C / Une famine « toujours en suspend » en Ethiopie.....	58
II / Le repositionnement des pays de l' Afrique orientale	59
A / Le Soudan	59
B / La Somalie	61
C / Djibouti	62
CONCLUSION	64
ANNEXE 1 : RESOLUTION 390 DE L' ONU	67
ANNEXE 2 : EXTRAIT DE LA CONSTITUTION ETHIOPIENNE	68
ANNEXE 3 : EXTRAIT DE LOI	69
ANNEXE 4 : CARTES	70
ANNEXE 5 : CARTES (SUITE).....	71
ANNEXE 6 : LE SURARMEMENT DE DEUX PAYS PAUVRES PARMIS LES PAUVRES	72
ANNEXE 7 : AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE STATE OF ERITREA AND THE GOVERNMENT OF THE FEDERAL DEMOCRATIC REPUBLIC OF ETHIOPIA	73
BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE.	78
1- Ouvrages généraux.....	78
2- Ouvrages sur la Corne de l' Afrique.....	78
3- Articles tirés de la presse écrite	78
4- Documents officiels.....	83
5- Sites Internet	83
6- Sources orales	84
TABLE DES MATIERES	86